



**PROJET DE PÔLE
ACCOMPAGNEMENT VERS
UNE VIE EN AUTONOMIE
2021/2026**



SOMMAIRE

Tableaux synoptiques du projet	06
Préambule	12

A PRESENTATION GENERALE DU PROJET 15

1 - Le cadre de référence	16
2 - La méthodologie d'élaboration du projet d'établissement	16
Le comité de Pilotage	16
Le Conseil de Vie Sociale	16
Le Comité Social et Economique	16
Le comité de Validation	17
Le Comité Opérationnel Qualité	17
Les groupes de travail	17
La participation et les interventions des personnes accompagnées, des familles	17

B PRÉSENTATION DE L'APEI DE LENS ET ENVIRONS 19

1 - Une association locale, militante et engagée	20
Ses missions et objectifs	20
Une conviction partagée : « <i>Il y a une richesse en chacun de nous</i> »	21
Des valeurs affirmées	21
Une volonté affichée de partage et d'ouverture	21
La bientraitance en filigrane de toute action	22
Son territoire d'intervention	22
Le Projet Associatif 2021-2026	22
2 - Une association gestionnaire	23
La structuration de l'Apei de Lens et environs	24
Les établissements et services par pôle de direction	25

C LE PAVVA, UN PÔLE EN MUTATION VERS L'AUTODETERMINATION DES PERSONNES 27

1 - L'histoire	28
La plateforme d'Accueil Milieu Ouvert Adultes	28
Le Foyer d'Hébergement les Horizons	29
2 - La notion de pôle	30
3 - L'organisation actuelle	30
4 - Les objectifs du pôle	31
5 - Les missions du pôle	31
La Plateforme d'Accueil Milieu Ouvert Adulte	31
Le Foyer d'Hebergement les Horizons	33

D LA PRÉSENTATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES 35

1 - La description du public	36
L'origine des personnes	36

Le statut social des personnes	37
La répartition par âge	37
La durée d'accompagnement	38
La mesure de protection judiciaire	38
Les types de handicap	39
2 - Les besoins spécifiques	39
Les jeunes majeurs	39
Les personnes vivant avec un handicap psychique	40
Les personnes vieillissants et/ou en perte d'autonomie	40
Les personnes sans demande	41
Les personnes vivant avec des TSA	41
3 - L'évolution de l'offre d'accompagnement	42

E

LE PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE 45

1 - L'accueil et l'admission	46
La préadmission	46
La commission d'admission	46
L'accueil	46
2 - Les outils de l'accompagnement	47
Les principes d'accompagnement	47
Le logiciel IMAGO	48
Le projet de la personne	48
La référence	49
La démarche d'évaluation	49
Les postures d'accompagnement	49
3 - Les domaines d'accompagnement	52
La vie quotidienne	52
La vie professionnelle	52
L'habitat	52
La parentalité	53
La vie sociale, culturelle et sportive	53
La citoyenneté	55
L'accompagnement à la fin de vie	56
Le parcours de soin	56
4 - La fin d'accompagnement : une sortie accompagnée	58
Les modalités de fin d'accompagnement au sein de la plateforme	58
La sortie du Foyer d'Hébergement	58
Le projet de sortie et la continuité de parcours	59
5 - La place de la famille et des aidants	59

1 - Les partenariats et les réseaux	62
2 - Les moyens humains	64
Les effectifs et la qualification des professionnels	65
La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences	66
La coordination et le fonctionnement du PAVVA	68
3 - Les moyens financiers	69
4 - Les moyens architecturaux	69
Le descriptif des services du Foyer d'Hébergement les Horizons	70
Le descriptif de la PAMOA	70
5 - Les fonctions logistiques	71
La restauration	71
La gestion du linge	71
L'entretien des locaux	71
La maintenance et les transports	71
6 - La démarche d'amélioration continue de la qualité	71
Le suivi de la démarche qualité	72
Les évaluations	73
Les enquêtes de satisfaction	73
Les indicateurs de l'ANAP	74
La gestion des événements indésirables	74
7 - Le développement durable	74

1 - Perspectives	78
2 - Fiches actions	79
Thématique n°1 : Favoriser la communication, l'expression et la participation des personnes accompagnées afin de développer leur pouvoir d'agir	80
Thématique n°2 : Permettre aux personnes accompagnées de développer leur citoyenneté	83
Thématique n°3 : Personnaliser le soutien apporté aux personnes accompagnées	86
Glossaire	92

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET PLATEFORME ACCOMPAGNEMENT MILIEU OUVERT ADULTES

IDENTIFICATION	Plateforme PAMOA (SAMO – SAMSAH Relais TSA) <ul style="list-style-type: none">• Tél : 03.21.75.54.48• E-mail : secretariat.samo@apei-lens.org• N° Siret : 77563175700181• N° APE : 8720 A• N° FINESS : 620014019 (SAMSAH) et 620117820 (SAVS)
TEXTES DE RÉFÉRENCES	Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention de la Plateforme d'Accompagnement Milieu Ouvert Adultes (PAMOA) : <ul style="list-style-type: none">• Loi n° 2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale• Loi n°2002-203 du 4 Janvier 2002 relative aux droits des malades• Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».• Loi n° 2007-308 du 5 Mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, complétée par 18 décrets d'applications. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er Janvier 2009.• Code de l'Action Sociale et des Familles• Loi Hôpital, Patient, Santé Territoire du 20 Juillet 2009 dresse un nouveau contexte pour le secteur médico-social, avec la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale.• Loi de Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société vieillissement• Loi du 2 Février 2016 relative à l'accompagnement de la fin de vie.• Décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés• Cahier des charges de 2014 relatif à la création des SAMO• Cahier des charges de 2016 relatif à la création des SAMSAH relais TED• Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements) Les autres textes : <ul style="list-style-type: none">• Convention collective du 15 Mars 1966• Code du travail (art. 129-1, L129-2 et suivants)• Projet Associatif 2021 – 2026

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

ZONE D'INTERVENTION	Lens et environs, Communauté d'Agglomération de Lens et Liévin (CALL), Communauté d'Agglomération de Hénin/Carvin (CAHC)
BÉNÉFICIAIRES	La Plateforme PAMOA a vocation à accueillir sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie et de la Personne Handicapée, des personnes adultes vivant avec un handicap mental.
ADMISSION	Bénéficiaires sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
MODALITES D'ACCUEIL	Accompagnement hebdomadaire 2h00/semaine (moyenne)
CAPACITÉ	Places SAVS : 42 places Places SAMSAH : 52 places Relais TSA : 20 places (file active)
FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT	Conseil Départemental et ARS
OBJECTIFS	<p>Les objectifs de la plateforme s'articulent autour de plusieurs axes d'apprentissage afin d'amener le public orienté vers une autonomie la plus large possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une ouverture sociale et une inclusion dans la cité • Accompagner les personnes dans leur projet de vie et favoriser leur autonomie • Proposer des activités appropriées de manière individualisée et/ou collective • Soutenir les structures sanitaires, médico-sociales et tout autres établissements ou entreprises dans l'accompagnement des personnes porteuses de TSA • Maintenir une veille après la sortie du service
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du quotidien • Coordination et accompagnement dans le soin • Accompagnement dans le domaine du logement • Accompagnement dans le domaine de la gestion administrative • Accompagnement dans le domaine de la gestion affective • Accompagnement dans le domaine du travail, de l'insertion et des loisirs • Accompagnement dans le domaine de la parentalité

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

<p>PARTENAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités territoriales et les CCAS du territoire de la CALL et la CAHC • Le secteur associatif dans les domaines culturels, sportifs, caritatifs, de formation et de santé • Les centres sociaux • Les bailleurs sociaux (SIA, Pas de Calais Habitat, SOLIHA...) • Les établissements de santé (GHT, CMP, association d'addictologie, planning familial ...) • Le CRA • Les centres de formation
<p>MOYENS EN PERSONNEL</p>	<p>Direction : Directeur : 0.2 ETP Chef de pôle : 1 ETP Cadre comptable et administratif : 0.2 ETP</p> <p>Personnel Administratif et Services Généraux : Secrétaire de direction : 0.75 ETP Agents de Service Intérieur : 0.50 ETP</p> <p>Personnel Médical et paramédical : Médecin psychiatre : 0.2 ETP Infirmière : 2 ETP Aide-soignante : 1 ETP Psychologue : 1.5 ETP Psychomotricienne : 0.40</p> <p>Personnel Socio-éducatif : Éducateur Spécialisé : 5 ETP Moniteur Educateur : 3 ETP AMP / AES : 5,5 ETP Conseillère en Insertion Professionnelle : 1 ETP Assistante de Service Social : 1 ETP</p>
<p>MOYENS ARCHITECTURAUX</p>	<p>Une plateforme composée de bureaux administratifs, lieux de rencontre, salles de réunions...</p>

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET DU FOYER D'HÉBERGEMENT « LES HORIZONS »

IDENTIFICATION	Foyer d'Hébergement Les Horizons <ul style="list-style-type: none">• Tél : 03.21.28.30.34• E-mail : secretariat.dh@apei-lens.org• N° Siret : 77563175700058• N° APE : 8720 A• N° FINESS : 620104885
TEXTES DE RÉFÉRENCES	Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention du Foyer d'Hébergement : <ul style="list-style-type: none">• Loi n° 2002-2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale• Loi n° 2002-203 du 4 Janvier 2002 relative aux droits des malades• Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »• Loi n° 2007-308 du 5 Mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, complétée par 18 décrets d'applications. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er Janvier 2009• Code de l'Action Sociale et des familles• Loi Hôpital, Patient, Santé Territoire du 20 Juillet 2009 dresse un nouveau contexte pour le secteur médico-social, avec la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale.• Loi de Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société vieillissement• Loi du 2 Février 2016 relative à l'accompagnement de la fin de vie.• Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements) Les autres textes : <ul style="list-style-type: none">• Convention collective du 15 Mars 1966• Code du travail (art. 129-1, L129-2 et suivants)• Projet Associatif 2021 - 2026
LOCALISATION	4 Tour Allart Grande Résidence, Avenue Salvadore Allende 62300 LENS

BÉNÉFICIAIRES	Le Foyer d'Hébergement a vocation à accueillir sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie et de la Personne Handicapée, des personnes adultes en situation de handicap mental, à partir de 20 ans, hommes et femmes ayant une reconnaissance de « Travailleurs Handicapés » notifiée par la CDAPH et travaillant en secteur « Travail protégé » (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), en « Entreprise Adaptée ».
ADMISSION	Bénéficiaires sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
MODALITÉS D'ACCUEIL	Accueil permanent : 365 jours par an, 24h sur 24 Accueil temporaire : 90 jours par an
CAPACITÉ	Accueil permanent : 40 places Accueil temporaire : 1 place
FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT	Conseil Départemental et participation des bénéficiaires.
OBJECTIFS	<p>Les objectifs du Foyer d'Hébergement s'articulent autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une ouverture sociale et une intégration dans la cité • Accompagner les personnes dans leur projet de vie et favoriser leur autonomie • Favoriser le développement voire le maintien des acquis, relationnels, affectifs, physique, intellectuels et sociaux • Proposer des activités appropriées de manière individualisée et/ou collective • Veiller à la santé des personnes
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et préserver la dynamique des personnes • Adapter et promouvoir la qualité de vie des personnes par la prise en compte des besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques • Soutenir l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel • Proposer un habitat adapté aux personnes accueillies
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • La ville de Lens et le CCAS • Le secteur associatif dans les domaines culturels, sportifs, caritatifs, formation, santé, • Le centre social Dumas • Les bailleurs sociaux (SIA, Pas-de-Calais Habitat, SOLIHA...) • Les établissements de santé (CMP, association d'addictologie, planning familial ...) • Les centres de formation

<p>MOYENS EN PERSONNEL</p>	<p>Direction : Directeur : 0.8 ETP Chef de service : 1 ETP Cadre comptable et administratif : 0.8 ETP</p> <p>Personnel Administratif et Services Généraux : Assistante de direction : 1 ETP Agent de maintenance : 2 ETP Maîtresse de maison : 3 ETP Agent de Service Intérieur : 0.50 ETP</p> <p>Personnel Médical et paramédical : Coordinatrice de soins : 0.50 ETP Psychologue : 0.2 ETP</p> <p>Personnel Socio-éducatif : Éducateur Spécialisé : 2 ETP AMP / AES : 8 ETP</p>
<p>MOYENS ARCHITECTURAUX</p>	<p>Sur le plan architectural, la structure est sur plusieurs niveaux. Chaque habitant bénéficie d'une chambre individuelle. Des espaces collectifs sont à la disposition des habitants : salle de restauration, grand et petit salon, salles d'accompagnement et d'apprentissage...</p>

PRÉAMBULE

Le projet du Pôle Accompagnement Vers la Vie en Autonomie (PAVVA) s'inscrit dans une volonté associative de regrouper sous une direction unique :

- Un Foyer d'Hébergement de 41 places
- Une Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert pour Adultes (PAMOA) comprenant un SAVS, un SAMSAH, un SAMSAH relais TSA
- Un service de suite SAMO et un service associatif « retraités d'ESAT »
- Un lien fort avec les UVPHA de Méricourt et Sallaumines gérées respectivement par les associations Apréva RMS et Partage & Vie
- Le service SAMO Loc qui permet aux personnes accompagnées d'obtenir un logement loué
- Le Dispositif Habitat Inclusif, qui élargit la diversité d'habitat dans le droit commun

Les différentes modalités d'accompagnement dont dispose le PAVVA s'inscrivent dans une logique globale de dispositif grâce à l'expertise reconnue des services qui le composent. Le PAVVA a donc vocation à faciliter la mise en œuvre de parcours inclusifs, dynamiques et adaptés à chaque personne vivant avec un handicap.

Traduisant une réelle volonté de répondre tant aux besoins des personnes et des familles qu'à l'évolution des politiques publiques en matière d'accession à un habitat le plus inclusif possible, le projet de Pôle 2021-2026 conforte et formalise une évolution déjà engagée des modalités d'accompagnement et des postures professionnelles. Il s'appuie sur une offre évolutive qui ne néglige aucune piste ouverte par les nouveaux dispositifs permettant aux personnes vivant avec un handicap de choisir un parcours d'habitat adapté qui lui convient. L'autodétermination est au cœur du projet.

Ces modalités de réponse aux besoins s'élaborent avec la participation active de nos financeurs et de toutes les parties prenantes de notre accompagnement : les personnes accompagnées en premier lieu, les familles, les professionnels du pôle et de l'ensemble des établissements et services de l'association avec qui nous travaillons au quotidien, les administrateurs, les bénévoles, les services supports de notre siège et bien sûr tous nos partenaires du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce projet a été construit grâce à l'implication de tous.

Afin de mettre sur les rails notre projet de pôle, dans un contexte rendu complexe par une période inédite, nous nous sommes adjoints les services d'une structure extérieure. L'animation des groupes de travail et la rédaction des orientations stratégiques s'en sont trouvées facilitées. Le recul et l'apport méthodologique d'un cabinet externe ont permis de prendre de la hauteur sur le projet à un moment où le contexte, les initiatives, les évolutions et les ambitions sont particulièrement forts au PAVVA.





A



PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DU PROJET

1 - LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Le projet de pôle s'intègre dans le cadre réglementaire défini par :

- Les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005
- La promulgation de la loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice au journal officiel du 25 mars 2019 permettant le droit de vote pour les personnes handicapées sous tutelle.
- Le décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées, mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles.
- La réforme engagée par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation, dans une logique de fonctionnement en dispositif et pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes.

2 - LA MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Même si le projet de pôle est identique en terme de valeurs et d'objectifs entre les différents services qui le composent, il n'empêche que les outils sont différents et par conséquent les méthodes de travail aussi. Ainsi avons-nous par exemple un CVS (Conseil Vie Sociale) qui se réunit quatre fois par an au foyer d'hébergement les Horizons, là où la plateforme, par ses accompagnements personnalisés, laisse peu de place aux ateliers collectifs.

Il en ressort une différenciation dans la façon d'appréhender les différents publics. Cependant, les comités de pilotage annuels qui s'appuient sur le projet associatif et la dynamique des Comités Opérationnels Qua-

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Les membres désignés du comité de pilotage définissent la méthodologie, fixent les objectifs, constituent et planifient les groupes de travail, et organisent la communication.

Le comité de pilotage du PAVVA est composé de :

- L'équipe de direction du PAVVA
- La responsable qualité et projets de l'association
- La consultante
- Le Directeur Général de l'association
- L'administrateur référent, représentant l'organisme gestionnaire

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

L'avancement du projet de pôle a été présenté au CVS du Foyer d'Hébergement les Horizons à deux reprises. Cela a permis, outre la présentation du projet, de recevoir et tenir compte de leurs remarques et avis.

LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le projet de pôle a été soumis au CSE qui a émis un avis. Celui-ci est consultatif.

LE COMITÉ DE VALIDATION

L'élaboration du projet de pôle est de la responsabilité du Directeur après avoir reçu la validation de la démarche par le Directeur Général et le Bureau du Conseil d'Administration de l'Apei de Lens et Environs en date du 04 octobre 2021.

LE COMITÉ OPÉRATIONNEL QUALITÉ

Le comité regroupe des professionnels représentant le pôle dont le Directeur, les chefs de pôle et des professionnels volontaires avec une pluralité de métiers différents recherchée afin d'élargir au maximum les regards et apports différents. Depuis le début de la démarche, le COQ s'est réuni trois fois afin de valider la méthodologie d'élaboration, assurer le suivi de l'avancée de l'écriture du projet et confirmer le rendu final.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Pour chaque thème retenu, des groupes de travail ont été constitués. Nous avons fait le choix de mettre en place deux groupes pour chaque thématique définie. L'un était constitué par les professionnels, l'autre par les habitants, les personnes accompagnées et leurs familles. Les personnes ont participé de manière volontaire. L'objectif de ces groupes de travail distincts était de donner la parole aux personnes accompagnées sans qu'elle ne soit tronquée, amendée ou déformée. L'objectif était aussi d'avoir un autre prisme sur une même question.

LA PARTICIPATION ET LES INTERVENTIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES, DES FAMILLES

À chaque étape du projet de pôle, les personnes accompagnées et leurs familles ont été sollicitées. Nous avons également mis en place des questionnaires afin de récolter les avis des familles que la crise sanitaire ne nous a pas permis de réunir autant que nécessaire.



B

**PRÉSENTATION DE L'Apei
DE LENS ET ENVIRONS**

1 - UNE ASSOCIATION LOCALE, MILITANTE ET ENGAGÉE

Créée par des parents en 1958, l'Apei de Lens et environs, par son engagement militant fort, s'investit aux côtés des personnes vivant avec un handicap, défend l'exercice de leurs droits fondamentaux, leur citoyenneté, et revendique une société la plus inclusive possible. L'adhésion à notre association est familiale et s'adresse aux familles, aux amis, aux personnes vivant avec handicap qui sont associées à la gouvernance.

L'Apei promeut toutes les actions associatives visant à faciliter sur son territoire, la mise en relation des personnes touchées par le handicap afin que **« personne ne reste au bord de la route »**.

Notre association, dans le cadre de ses activités, met en œuvre un budget global d'environ 25 millions d'euros annuel. Elle est à ce titre **un acteur clé de l'Economie Sociale et Solidaire** sur le bassin d'emploi de l'agglomération de Lens-Liévin.

Partenaire actif des représentants des pouvoirs publics locaux en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, nous sommes garants de la Qualité de Vie au Travail et de l'évolution professionnelle de nos collaborateurs.



SES MISSIONS ET OBJECTIFS

Les missions de notre association, précisées dans nos statuts, sont **d'accompagner, de protéger, de permettre le parcours et l'autodétermination des personnes vivant avec un handicap afin d'accroître leur inclusion dans la société et leur accession à une pleine citoyenneté**. Nous avons aussi pour vocation d'accueillir et unir les familles et les aidants.

Nos principaux objectifs :

- **Apporter** aux personnes vivant avec un handicap mental, psychique, de polyhandicap ou d'autisme et de troubles apparentés, ainsi qu'à leurs familles, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et de les amener à participer activement à la vie associative.
- **Unir** les familles et les amis de personnes en situation de handicap. Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents. Assurer la pleine participation des familles.
- **Faciliter** et promouvoir pour les personnes en situation de handicap, l'accès à la participation, à l'autonomie, à la citoyenneté, à l'autodétermination et à l'égalité des chances.

- **Promouvoir**, gérer tous les établissements et services qui favorisent le plein épanouissement des personnes en situation de handicap par l'éducation, la formation, l'accès aux soins, aux loisirs, à l'habitat, à l'exercice d'une activité professionnelle, ou à toute forme d'insertion sociale.
- **Défendre** les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions administratives, des autorités de tarification et de contrôle.
- **Organiser** toute manifestation afin d'informer voire d'interpeller les élus, les autorités, les médias.
- **Etablir** des concertations, des coopérations, des collaborations internes avec des partenaires et tout organisme qui adhère aux valeurs et au projet de l'association (y compris par le biais de conventions).
- **Participer** à rendre la société plus inclusive et accessible en faisant évoluer l'attitude ou le comportement envers les personnes en situation de handicap, en les impliquant dans les projets de l'association et au sein de la société.

UNE CONVICTION PARTAGÉE : « IL Y A UNE RICHESSE EN CHACUN DE NOUS »

L'association mène son action selon les convictions qui l'anime. Elle donne sens aux valeurs auxquelles elle adhère. Son histoire, renforcée par son adhésion et sa participation au mouvement parental est une force primordiale servant à la fois d'ancrage et de propulsion. **La personne en situation de handicap et sa famille en sont à la fois les créateurs et les bénéficiaires.**

Ce principe premier se base sur le postulat que tout être est digne d'estime et doué de compétences. Cette richesse est un bien précieux, présent en chaque homme, en dépit des différences, des déficiences ou des difficultés qui l'affectent.

A partir de ce postulat de base, nous sommes convaincus que **tout Homme doit pouvoir évoluer dans un environnement lui permettant d'exercer**

sa citoyenneté et d'accéder à l'ensemble de ses droits fondamentaux au sein d'une société qui a vocation à devenir de plus en plus inclusive.

Notre projet associatif décline cette conviction fondatrice auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels. Leurs responsabilités conjointes s'exercent au sein d'un système ouvert sur la cité où le respect des obligations s'ajoute au respect des droits. Les richesses de chacun s'additionnent alors pour constituer une véritable force unitaire.

Cette conviction se développe au sein d'une philosophie humaniste où le **Respect**, la **Solidarité** et l'**Action** animent la communauté de destins que représente l'Apei de Lens et environs.

DES VALEURS AFFIRMÉES

Ces trois valeurs ont été retenues à la fois pour ce que nous y mettons et pour ce qu'elles nous restituent, comme des références absolues vers lesquelles tendent les aspirations de l'association et éléments essentiels de son accomplissement.

Respect

L'association revendique le respect envers la personne humaine quelle qu'elle soit car c'est de là que viennent sa dignité et sa valeur inconditionnelle.

Solidarité

Personnes accompagnées, familles, professionnels constituent une « communauté de destins » qui développe un élan de solidarité visant à reconnaître et promouvoir la personne vivant avec un handicap en tant que personne à part entière.

Action

Tout acte posé l'est forcément au nom d'une philosophie de valeurs.

L'action, troisième valeur choisie par l'association, est à la fois valeur en soi et véhicule les autres valeurs, comme le respect et la solidarité.



UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE PARTAGE ET D'OUVERTURE « PARTAGEONS NOS VALEURS, UNISSONS NOS AMBITIONS »



La « devise » (ou baseline) retenue dans notre nouvelle charte graphique communique plus que jamais sur notre souhait d'ouverture, d'union et de partage autour de nos ambitions.

Notre conviction et nos valeurs nous incitent à porter une vision positive et dynamique sur une société inclusive et solidaire à la construction de laquelle nous souhaitons sans conteste contribuer.

LA BIENTRAITANCE EN FILIGRANE DE TOUTE ACTION

La bientraitance est une démarche collective pour identifier le meilleur accompagnement possible pour l'habitant, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Parallèlement, l'Apei de Lens s'est engagée à sensibiliser particulièrement l'ensemble des professionnels à cette question fondamentale. Le protocole de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance a été élaboré de manière partagée par des représentants des différentes catégories professionnelles présentes à l'association, auxquelles se sont ajoutés les représentants des organisations syndicales. circonstance.

Il est présenté à chaque nouvel intervenant de tous les établissements et services (CDI, CDD, stagiaires et bénévoles) qui s'engage à travers le contrat de

travail, la convention de stage ou la convention de bénévolat à garantir sa mise en œuvre en toute circonstance.

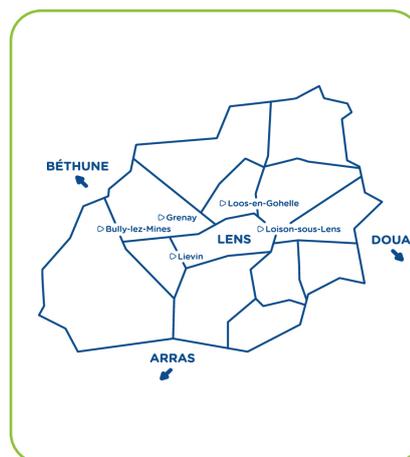
L'Apei de Lens et environs, dans les fondements de son projet associatif, présente la mise en œuvre des actions de prévention à la maltraitance. Déclinée au sein de chaque établissement et service qui la compose, la méthodologie proposée associe la mise en place d'une Commission de Vigilance Permanente et la création d'une cellule de crise en cas de manquement avéré.

SON TERRITOIRE D'INTERVENTION

Historiquement, l'association exerce son champ d'action sur près de 40 communes de la région lensoise.

Les 14 établissements et services de l'association sont répartis sur les communes de Lens, Bully-les-Mines, Grenay, Liévin, Loos-en-Gohelle et Loison-sous-Lens.

L'Apei de Lens et environs est présente et représentée dans tous les réseaux territoriaux (voire départementaux, régionaux et nationaux) qui font écho à son action. Elle est par exemple présente dans les instances associatives du GEAC (Groupeement des ESAT et Entreprises Adaptées du Pas-de-Calais), du Comité inter-associatif (instance de dialogue avec la MDPH), du CREA (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations), du Centre Ressources Autismes, de l'Association Ressource Polyhandicap, de l'URIOPSS, de Neurodev depuis son origine, ou encore de l'Unapp.



LE PROJET ASSOCIATIF 2021-2026

Le Projet Associatif 2021-2026 permet de faire le point sur la situation actuelle de l'association et constitue une véritable feuille de route qui nous rassemble pour construire l'avenir, dans le respect de nos valeurs et de notre conviction.

Il fixe ainsi les priorités de l'Association pour les 5 années à venir. Nous devons nous inscrire dans la continuité de nos actions et ne pas oublier notre raison d'être. Mais nous devons également toujours nous adapter, nous dépasser, afin de répondre à l'évolution des besoins des personnes que nous accompagnons et de leurs familles.

Nous avons ainsi pour objectif de relever trois challenges majeurs pour la période 2021 - 2026 :

- Pérenniser notre dimension associative et militante
- Accompagner les personnes dans leur pouvoir d'agir
- Développer des parcours inclusifs et modulaires

La stratégie de ce projet, réfléchi collectivement, co-construite, doit être partagée par toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle les partenaires, extérieurs à l'association, occupent une place plus importante dans ce projet que dans les précédents : c'est tous ensemble que nous porterons les valeurs du « Vivre Ensemble ».



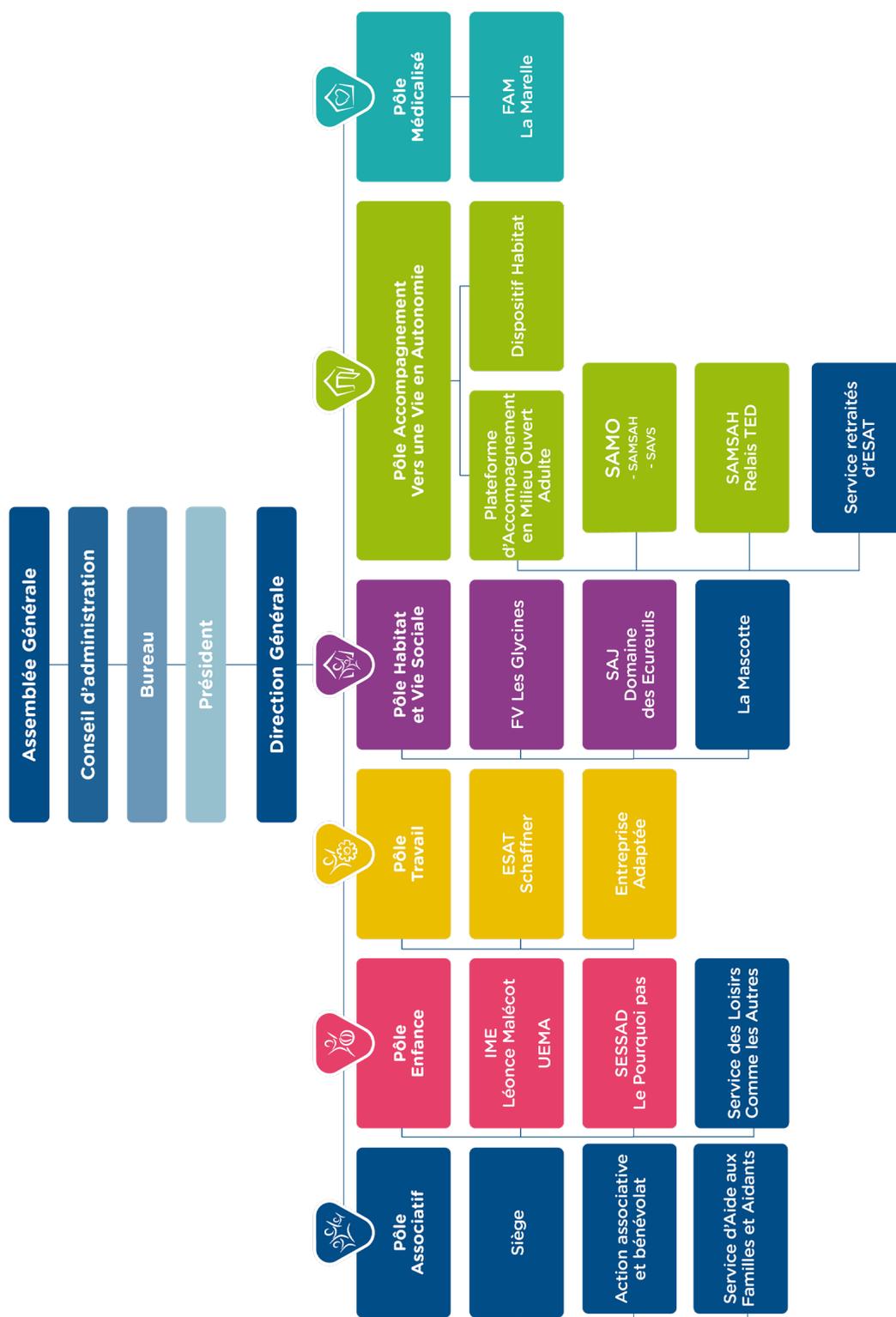
2 - UNE ASSOCIATION GESTIONNAIRE

L'Apei de Lens et environs a fait le choix il y a plus de 60 ans de créer et de gérer des établissements et services pour offrir un accompagnement de qualité aux enfants et adultes vivant avec un handicap. Experts des réglementations en vigueur, en quête des possibilités d'évolution et de recomposition de l'offre de services, nous mettons notre expertise et notre professionnalisme au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Nous tenons à être, au niveau local, un **interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap**. Notre connaissance du territoire et l'amélioration systématique de nos pratiques favorisent l'émergence de nouvelles réponses. Il s'agira donc de répondre aux sollicitations de nos financeurs mais aussi d'utiliser nos fonds propres pour **promouvoir de nouvelles réponses associatives et les faire reconnaître**. Dans tous les cas, les réponses apportées ne pourront se faire au détriment de la qualité d'accompagnement. La recherche de financements est donc un axe de développement.

L'association qui regroupe 14 établissements et services financés par l'ARS et / ou le Conseil Départemental a fait le choix de créer au fur et à mesure de ses moyens et des besoins des services dits associatifs qui ne peuvent exister que par la collecte de fonds auprès du grand public comme des entreprises.





PÔLES		ETABLISSEMENT/ SERVICE	CAPACITÉ AUTORISÉE	NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES
ASSOCIATIF		Siège administratif		
		Services associatifs		
		Service Des Loisirs Comme les Autres		20 personnes
		La Mascotte		41 personnes
		Service retraités d'ESAT		81 personnes
ENFANCE		IME Léonce Malécot & UEMA	7 places 3-6 ans (UEMA)	106 personnes
			93 places 6-20 ans	
		SESSAD Le Pourquoi Pas	41 places	42 personnes
			0-20 ans	
TRAVAIL		ESAT Ernest Schaffner	283 places	300 travailleurs
		Entreprise Adaptée	15 places	15 salariés
HABITAT ET VIE SOCIALE		Foyer de vie Les Glycines	50 places 4 places AT	95 personnes
		SAJ Le Domaine des Ecureuils	30 places 5 places AT	46 personnes
ACCOMPAGNEMENT VERS UNE VIE EN AUTONOMIE		Dispositif Habitat	40 places 1 place AT	47 personnes
		Plateforme d'Accompagnement en Milieu Ouvert Adulte		
		SAMO (SAVS + SAMSAH)	94 places	120 personnes
		SAMSAH Relais TSA	20 places	15 personnes
MEDICALISE		Foyer d'Accueil Médicalisé La Marelle	54 places 6 places en AJ 2 places en AT	80 personnes
Apei de Lens et environs			745	



C



LE PAVVA,
UN PÔLE EN MUTATION VERS
L'AUTODÉTERMINATION DES
PERSONNES ET L'INCLUSION
SOCIÉTALE

1 - L'HISTOIRE

La logique de création du PAVVA tient en la notion de parcours vers l'autonomie pour les personnes accompagnées. Il est admis que les dispositifs d'inclusion promus par les politiques publiques poussent à intégrer autant que faire se peut les personnes accompagnées dans les dispositifs de droit commun. La volonté associative milite pour cette stratégie, c'est le sens de l'histoire.

La notion de parcours induit celle de fluidité et de possibles « aller-retour » si besoin entre des établissements, services, dispositifs proposant des réponses diversifiées.

Hier, l'accueil au Foyer d'Hébergement les Horizons était conditionné à l'emploi dans un ESAT et devait se terminer le jour de la retraite. « L'habitant » perdait son lieu de vie parce que le « travailleur » prenait sa retraite. C'était pourtant la même personne !

Demain, le Dispositif Habitat en cours d'élaboration (puisque la future construction abritera les habitants au premier semestre 2023) permettra d'habiter non plus en fonction du statut de travailleur d'ESAT, mais bien selon le projet de la personne. Elle pourra décider de vivre dans le Dispositif Habitat si elle le souhaite, même si elle ne travaille pas / plus en ESAT.

La création du PAVVA découle bien de cette volonté politique associative de ne pas enfermer les personnes accompagnées dans des cases, mais d'imaginer avec elles leur parcours de vie. L'articulation et le travail de coordination des composantes du pôle permettent de faciliter le travail d'autonomie et d'envisager une inclusion aisée dans la vie de la cité.

LA PLATEFORME D'ACCUEIL MILIEU OUVERT ADULTES

Le service d'accompagnement et de suite pour adultes en situation de handicap a été créé en 1991. Depuis cette date, l'évolution du service a été ininterrompue.

4 avril 1991 : Agrément pour la création d'un service d'accompagnement et de suite pour adultes vivant avec un handicap de 27 places rattaché au FH de Loos-en-Gohelle, place Lorraine.

14 octobre 2005 : Création du SAMSAH pour 30 adultes

18 octobre 2007 : Extension du SAMSAH : agrément pour 65 places

13 novembre 2008 : Reconnaissance du service d'accompagnement et de suite en SAVS de 42 places.

15 février 2010 : Réduction de 65 à 45 places pour le SAMSAH

Avril 2013 : Conventonnement APREVA-RMS de l'UVPHA « L'Orange Bleue » à Méricourt

28 octobre 2015 : Agrément pour l'extension de 7 places de la capacité d'accueil du SAMSAH qui passe à 52 places

Reconnaissance du SAMO, regroupant le SAVS et le SAMSAH pour un total de 94 places.

Juillet 2016 : La candidature de l'Apei de Lens et Environs est retenue pour la création d'un SAMSAH Relais TSA adossé au SAMSAH actuel. 20 places sont créées pour accompagner des adultes avec troubles du spectre autistique. Le territoire d'intervention correspond au sud du département englobant notamment l'Arrageois et le Ternois.

Novembre 2018 : Structuration du service associatif « Retraités d'ESAT », dont la gestion est confiée au PAVVA

Un service de suite a aussi été mis en place pour assurer une veille après des personnes qui ont atteint les objectifs fixés dans le cadre de leur projet personnalisé et qui ne souhaitent pas continuer leur accompagnement.

Septembre 2019 : Rattachement au PAVVA de l'UVPHA de Sallaumines, jusque-là rattachée au PHVS

LE FOYER D'HÉBERGEMENT LES HORIZONS

26 mars 1974 : Convention avec la DDASS pour la création et le fonctionnement d'un foyer d'accueil de 16 places.

23 juin 1978 : Extension portant la capacité à 18 places.

5 septembre 1979 : Arrêté préfectoral portant l'autorisation de création d'un foyer d'adultes handicapés mentaux de 16 places.

8 janvier 1988 : Convention de financement avec le Conseil Général.

2 août 1993 : Arrêté du Conseil Général relatif au transfert et à l'extension du foyer Lorraine sur le site de Loos en Gohelle, sous le nom de foyer les Goélands. Extension de la capacité de 16 à 20 places.

25 avril 2005 : Arrêté d'autorisation du Conseil Général relatif à l'extension de 7 places, dont une place d'accueil temporaire, portant la capacité d'accueil à 31 places.

11 décembre 2014 : Les deux sites fusionnent ; arrêté du Conseil Général autorisant le transfert des résidents du site des Goélands vers le site des Horizons.

La capacité d'accueil est réduite, elle passe de 50 places d'accueil permanent et une place d'accueil temporaire à 40 places d'accueil permanent et une place d'accueil temporaire.



Le Foyer d'Hébergement les Horizons



La Plateforme Milieu Ouvert Adultes

2 - LA NOTION DE PÔLE

Le pôle permet d'apporter une palette de solutions d'accompagnement plus large par la souplesse et l'adaptation aux besoins grâce aux évaluations individuelles fines et aux projets personnalisés co-construits avec les personnes accompagnées, les professionnels, les familles et les partenaires.

La connaissance de la personne permet de mettre en place cet accompagnement selon les besoins et permet de travailler au maximum l'autonomie. Nous développons la notion de parcours inclusif dans le champ de l'habitat mais aussi dans la vie quotidienne.

Aussi, le FH et la PAMOA permettent par la synergie mise en place de mutualiser certaines compétences des professionnels, d'éviter les ruptures de parcours des personnes accompagnées, de soutenir les personnes dans des projets de vie en autonomie en ayant un cadre sécurisé (service de suite SAMO).

Cette mutualisation n'est pas seulement une optimisation « technique », mais c'est aussi de permettre un parcours et une porosité entre les deux structures.

Cette notion de parcours s'appuie sur un partenariat diversifié qui répond à la plupart des situations afin qu'elles s'inscrivent dans un parcours résiden-

tiel, que ce soit avec un espoir d'amélioration ou afin de faire face à une perte d'autonomie. Ces évolutions aboutissent à une demande de réorientation.

On peut résumer le fonctionnement du pôle par ces deux termes « souplesse et adaptation » car c'est bien à l'équipe professionnelle qu'il revient d'adapter ses modalités d'organisation au projet de vie des personnes accompagnées et non pas l'inverse.



3- L'ORGANISATION ACTUELLE

L'originalité de l'organisation du pôle réside dans le fait qu'il est rare de retrouver ensemble un FH et une PAMOA qui habituellement n'ont pas vocation à être dans le même pôle.

La volonté de l'association était, grâce à la complémentarité entre les services, de développer des parcours « sur mesure », d'éviter les ruptures et d'autoriser un cheminement en fonction de l'évolution de la situation personnelle des personnes ac-

compagnées. Par exemple, l'orientation d'une personne du Foyer d'Hébergement les Horizons vers la plateforme est facilitée lorsqu'une personne du foyer acquiert plus d'autonomie. Inversement, des travailleurs ESAT ont déjà été orientés vers le foyer lorsque la vie en autonomie devenait compliquée. Cette fluidité n'enferme pas les publics que nous accompagnons mais renforce bien le champ des possibles.



4 - LES OBJECTIFS DU PÔLE

Les objectifs du pôle sont :

- D'amener les personnes vers une autonomie maximum en fonction de leurs capacités
- De veiller à la mise en place de parcours résidentiels adaptés et d'éviter les ruptures de parcours des publics accompagnés
- De s'appuyer sur un partenariat de qualité et diversifié
- De promouvoir l'inclusion

Pour cela, les différents services utilisent des moyens qui leur permettent de mettre en œuvre le projet du PAVVA qui découle du projet associatif.

5 - LES MISSIONS DU PÔLE

Le pôle se constitue autour de modalités d'accompagnement qui proposent une réflexion à 360° intégrant les diverses modalités d'accompagnement du projet de vie de la personne vivant avec un handicap, en fonction de son âge, de son activité professionnelle, de ses capacités, de ses compétences, de ses choix et de ses ressources.

LA PLATEFORME D'ACCUEIL MILIEU OUVERT ADULTES

Le SAMO (SAVS et SAMSAH)

Les actions mises en place découlent du cahier des charges du Département. Les sept axes de travail se déclinent de la façon suivante :

Axe 1 : Actions dans le domaine de la gestion du quotidien

- o Apprentissage à l'autonomie des gestes essentiels de la vie quotidienne
- o Conseils dans l'organisation du quotidien (ménage, rangement...)
- o Accompagnement dans les achats à effectuer (habillement, mobilier, décoration...)
- o Conseils dans la préparation des repas (menus, hygiène alimentaire...)
- o Aide et conseil pour l'apparence physique (look, habillement, esthétique...)

Axe 2 : Coordination et accompagnement dans le domaine du soin

- o Aide, conseil et accompagnement dans le domaine médical (élaboration du projet de soins, accès aux soins, suivi des démarches de soins, coordination avec le médecin traitant ...)

Axe 3 : Accompagnement dans le domaine de la gestion du logement

- o Aide aux activités ménagères
- o Recherche de logement
- o Adaptation de l'environnement physique (domotique, aides techniques ...)

Axe 4 : Accompagnement dans le domaine de la gestion administrative et financière

- o Aide, conseils et accompagnement dans le domaine administratif (courrier, démarches administratives...)
- o Aide et conseils dans la gestion de votre budget
- o Aide à la concrétisation d'un projet (vacances, rénovation du logement...).
- o Travail en partenariat avec les représentants légaux

Axe 5 : Accompagnement dans le domaine de la gestion affective

- o Aide et conseils dans les aspects relationnels et psychologiques
- o Soutien relationnel approprié dans les moments difficiles
- o Valorisation, afin que la personne prenne conscience de ses possibilités
- o Orientation vers les structures spécialisées : Centre Médico Psychologique...

Axe 6 : Accompagnement dans de domaine du travail – de l’insertion et des loisirs

- o Apprentissage à l’autonomie sociale
- o Aide à l’accès aux loisirs et à la culture
- o Recherche ou proposition d’activités de socialisation
- o Aide à l’organisation des séjours vacances.
- o Acquisition d’une autonomie dans les déplacements
- o Aide et soutien dans la recherche d’une activité professionnelle en milieu protégé

Le SAMSAH Relais TSA

Le service intervient auprès d’un public avec des Troubles du Spectre Autistique afin de :

- o Aider à la définition du projet de projet de vie
- o Appuyer techniquement les structures
- o Accompagner les personnes sur notre territoire d’intervention

Le Service Retraités ESAT

Le service associatif rattaché à la plateforme intervient auprès des retraités afin de :

- o Veiller à lutter contre l’isolement social des personnes retraités ESAT
- o Animer des temps conviviaux
- o Interpeller les services de l’Apei ou les partenaires sur les difficultés rencontrées par les retraités



Sortie à Notre Dame de la Lorette



Sortie des retraités au cinéma



Fête d’anniversaire



Sortie à la foire de Lille

Les UVPHA de Sallaumines et Méricourt

L'objet du lien conventionnel est de permettre de :

- o Renforcer les modes d'accompagnement adaptés
- o Développer des activités adaptées aux attentes et besoins des personnes
- o Participer à l'offre de solutions d'hébergement



LE FOYER D'HÉBERGEMENT LES HORIZONS

Les missions du Foyer d'Hébergement s'articulent autour de quatre axes :

Axe 1 : Maintenir et préserver la dynamique des personnes

C'est de mettre en place un accompagnement éducatif qui soit adapté à chacun en fonction de ses propres capacités et leur permettre de développer encore leurs apprentissages.

Axe 2 : Adapter et promouvoir la qualité de vie des personnes par la prise en compte des besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques

Le rythme de l'accompagnement n'est pas imposé par l'établissement mais prend en compte la personne et ses capacités et sa volonté. Il y a une mise en œuvre de la bientraitance dans l'accompagnement proposé à ce titre.

Axe 3 : Accompagner l'accès à l'autonomie et l'épanouissement personnel

Le travail sur la société inclusive passe par un partenariat de qualité mis en place qui doit être aussi varié que de besoins des personnes vivant au foyer d'hébergement. Dans tous les champs de la vie, culture, éducation, sport, vivre ensemble, formation, emploi et santé.

Axe 4 : Proposer un habitat adapté aux personnes accueillies

Grâce aux évaluations individuelles fines mises en place et l'écoute de l'équipe éducative, nous pouvons proposer une palette de solutions logement qui tienne compte des aspirations des gens et de leurs capacités cognitives. Pour cela, nous enrichissons aussi notre partenariat afin d'augmenter les possibilités d'hébergement. C'est aussi la raison pour laquelle le pôle qui regroupe une plateforme des services d'accompagnement en milieu ouvert fait sens et justifie pleinement sa structuration.



D



LA PRÉSENTATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1 - LA DESCRIPTION DU PUBLIC

Le PAVVA accompagne des personnes adultes vivant avec un handicap. Les personnes admises au PAVVA vivent des situations différentes. Les parcours de vie sont uniques. Cependant, certains indicateurs nous permettent de définir des orientations et ainsi d'anticiper les besoins en accompagnement. Au 1er janvier 2021, le PAVVA accompagnait 158 personnes.

L'ORIGINE DES PERSONNES

Les types d'habitats d'origine

Le tableau reprend l'origine et les modalités d'hébergement des personnes accompagnées avant leur arrivée au PAVVA.

	ESMS	Domicile ou milieu ouvert	Orientée par le FH	Inconnue	Total
FH	3	35	X	2	40
PAMOA	9	105	4	0	118

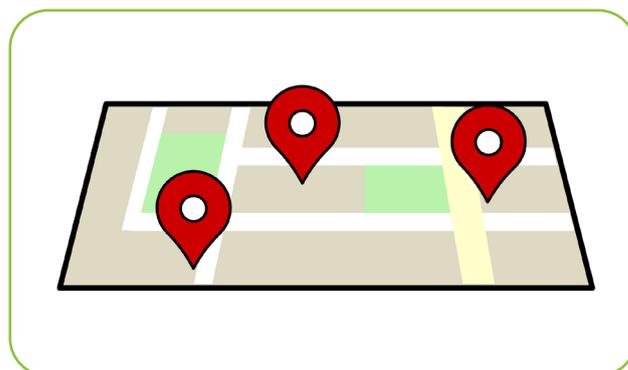
TABLEAU 1 : TYPES D'HABITAT D'ORIGINE DES PERSONNES AU 01/01/2021

Concernant les modalités d'hébergement avant l'accompagnement par le PAVVA, il existe un lien entre la plateforme et le foyer dans un sens comme dans l'autre. Les histoires de vie demandent des ajustements au niveau de l'habitat et le fonctionnement en pôle du foyer et de la plateforme facilite la continuité de l'accompagnement dans le parcours de vie des personnes.

Les origines géographiques

Au niveau de la plateforme on distingue 3 territoires d'intervention :

- o La CALL pour le SAVS
- o La CAHC et la CALL pour le SAMSAH et la mission 3 du SAMSAH Relais TSA.
- o Le Ternois, l'Artois, l'Arrageois, la CAHC et la CALL pour les missions 1 et 2 du SAMSAH Relais TSA



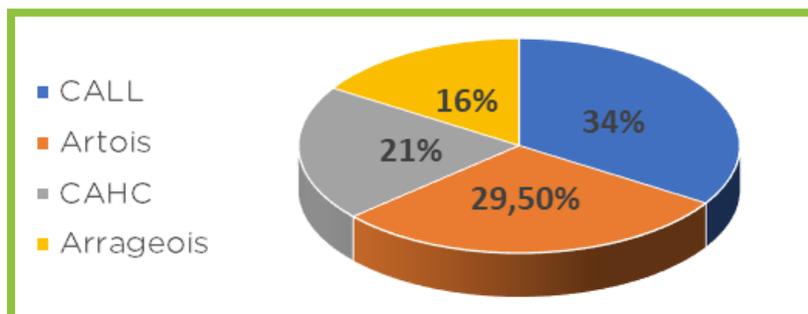
	CALL	CAHC	Artois	Arrageois	Autre
FH	31	4	2	2	1
PAMOA	98	18	1	0	1

TABLEAU 2 : ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES PERSONNES AU 01/01/2021

Les personnes accompagnées par le SAMO vivent principalement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (88.5%). Certaines personnes, accompagnées en SAMSAH vivent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (11.5%).

Les trois quarts des habitants du foyer sont originaires du territoire de Lens. Cela implique une proximité géographique avec leurs proches. L'accompagnement au maintien des relations familiales est un axe majeur. Il est important d'impliquer les familles dans la vie au foyer afin de leur expliquer le champ d'intervention des équipes et poser ensemble auprès de l'habitant un cadre sécurisant et valorisant. Le SAMSAH Relais TSA intervient sur le sud du département.

La répartition géographique du public est la suivante :



LE STATUT SOCIAL DES PERSONNES

Les personnes accompagnées au PAVVA ont des statuts sociaux variés.

	Sans activité professionnelle	Retraités	Actifs en milieu protégé (ESAT)	Actifs en milieu ordinaire
FH	1	5	34	0
PAMOA	75	9	33	1

TABLEAU 3 : STATUT SOCIAL DES PERSONNES AU 01/01/2021

Le nombre de retraités et de personnes sans activité professionnelle démontre une évolution de cette population au Foyer les Horizons. Cela est lié au choix des personnes et leur volonté de ne pas quitter leur lieu de vie en fonction de leur statut social. Cela induit une dynamique mise en œuvre par l'association via son pôle PAVVA. De ce fait, le Département est sollicité pour accorder des dérogations, mais aussi pour retravailler l'offre d'hébergement, notamment le futur Dispositif Habitat.

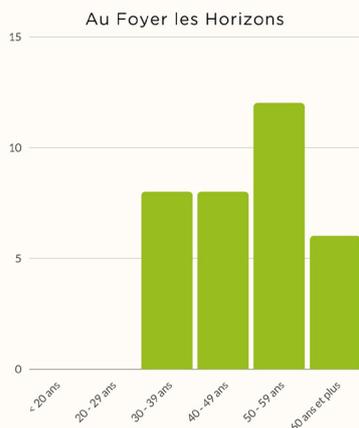
Les personnes accompagnées par la plateforme sont majoritairement sans activité professionnelle.

LA RÉPARTITION PAR ÂGE

Les moins de 30 ans représentent 23% de l'effectif et les plus de 50 ans représentent 50% de l'effectif. La population des plus de 60 ans est présente au foyer alors que les personnes sont retraités ESAT.

En fonction de l'âge, les attentes et les besoins de ces personnes ne sont pas les mêmes. Elles nécessitent un accompagnement adapté.

RÉPARTITION PAR ÂGE



RÉPARTITION PAR ÂGE



LA DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée d'accompagnement est variable en fonction du service, du type d'accompagnement et du projet de la personne.

A titre d'exemple, dans le cadre de la mission d'évaluation et d'orientation du SAMSAH Relais TSA, les interventions peuvent être ponctuelles. L'action du SAMSAH Relais TSA peut donc aller de quelques semaines à plusieurs années.

Dans le cadre du SAMO, les accompagnements ont une durée minimale de quelques mois si le besoin est ponctuel à plusieurs années lorsque les demandes sont nombreuses ou que la situation évolue. De la même manière, au Foyer d'Hébergement, l'accompagnement peut être ponctuel dans le cadre d'un accueil temporaire ou d'un projet transitoire. Par ailleurs, certaines personnes vivent au Foyer d'Hébergement depuis plusieurs décennies.

	< 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 20 ans	20 ans >
FH	9	8	7	10	6
PAMOA	32	40	20	11	15

TABLEAU 5 : DUREE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AU 01/01/2021

LA MESURE DE PROTECTION JUDICIAIRE

En fonction de leurs besoins, et si nécessaire, les personnes peuvent bénéficier d'une mesure de curatelle simple, de curatelle renforcée ou de tutelle.

	Tutelle	Curatelle renforcée	Curatelle	Sans mesure de protection
FH	23	12	2	3
PAMOA	33	50	1	34

TABLEAU 6 : LES MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE AU 01/01/2021

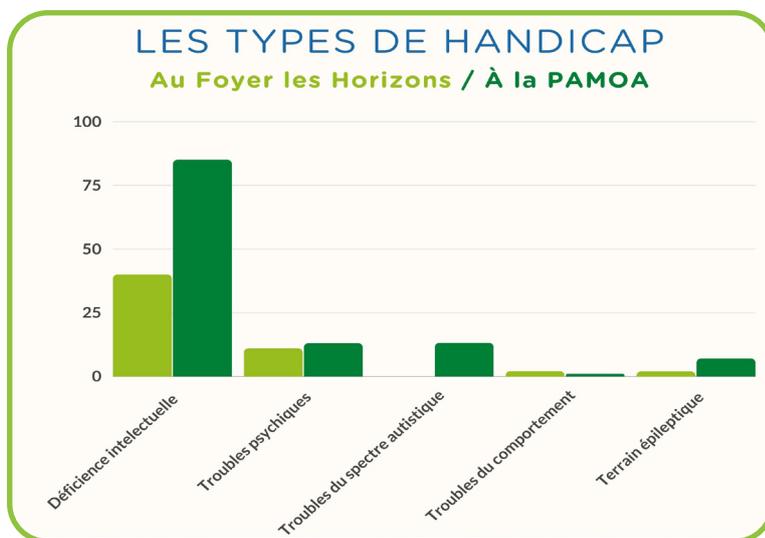
LES TYPES DE HANDICAP

Pour la plupart des personnes, l'origine du handicap est une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. Dans le cadre du SAMSAH Relais TSA, les personnes accompagnées vivent avec des Troubles du Spectre Autistique avec ou sans déficiences associées.

Les personnes ne présentant qu'une déficience intellectuelle seule sont de moins en moins nombreuses. Elles peuvent être confrontées à de multiples défis à relever :

- o Troubles du Spectre Autistique
- o Troubles psychiques
- o Conduites addictives
- o Pathologies invalidantes
- o Déficiences motrices
- o ...

De ce fait, les modalités d'accompagnement sont personnalisées et individualisées pour répondre à ces besoins spécifiques.



2 - LES BESOINS SPÉCIFIQUES

La réflexion menée dans le cadre du projet de pôle avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels a permis d'identifier des besoins spécifiques au public ayant un parcours de vie ou des pathologies nécessitant une attention particulière.

LES JEUNES MAJEURS

Les jeunes majeurs accompagnés par les services sont dans un processus de construction de leur projet de vie.

Plusieurs profils coexistent. Certains sortent du secteur « enfance » (IME/IMPro, famille d'accueil, MECS). D'autres quittent le domicile parental pour devenir adultes et construire leur projet de vie. Ils ont besoin d'un soutien dans l'apprentissage à l'autonomie (besoins administratifs, recherche de logement, projet professionnel, vie quotidienne).

Il est proposé des axes d'accompagnement permettant à ces jeunes adultes de gagner en autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne ainsi que dans la gestion de la solitude. En parallèle, des actions de prévention et d'éducation à la vie affective et à la vie sexuelle, aux dangers liés aux addictions et aux réseaux sociaux sont mises en place.

Il est proposé aussi un soutien de l'apprentissage à l'autonomie pour les jeunes majeurs. L'accompagnement proposé est une étape et non pas une fin en soi dans le projet de vie de ces personnes. Dans le même temps, les jeunes majeurs expriment fréquemment le besoin de se sentir entourés, protégés, soutenus. Ils recherchent, notamment au foyer, un « adulte de référence » à qui se confier et avec qui créer un lien privilégié et rassurant.

Cette étape est importante car la relation de confiance permettra au jeune de se sentir soutenu pour construire son projet de vie future.

LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP PSYCHIQUE

Pour les personnes que nous accompagnons, le handicap psychique se superpose à une déficience intellectuelle et/ou des TSA. Le défi est d'évaluer les besoins au mieux pour personnaliser et individualiser l'accompagnement. Cela passe par la mise en œuvre d'une posture axée sur l'écoute, le soutien, la valorisation, un cadre sécurisant et l'adaptation au rythme de chaque personne afin de faire aboutir ses projets.

Ces personnes peuvent présenter des difficultés à s'adapter au collectif, à la vie en société. Leurs comportements peuvent être inadaptés. Il convient de prendre en compte l'impact des difficultés rencontrées dans les interactions sociales et de privilégier l'accompagnement individuel tout en travaillant progressivement les habiletés sociales nécessaires à la vie en société.

Ces personnes ont besoin d'un cadre sécurisant : cohésion d'équipe et discours commun des différents partenaires sont primordiaux pour poser des repères stables.

Les personnes vivant avec un handicap psychique sont, le plus souvent, en rupture de parcours de soin ou ont besoin d'être accompagnées pour

avoir accès aux soins. Elles ont besoin d'un suivi en psychiatrie avec un soutien psychologique et une articulation fluide avec la médecine de ville. Elles souhaitent comprendre leurs problématiques pour mieux entreprendre les démarches nécessaires mais aussi être soutenues et orientées dans leurs parcours thérapeutiques. Il est important pour elles de pouvoir trouver un compromis entre la pathologie à soigner et le projet de vie à réaliser.



Evaluation psychologique

LES PERSONNES VIEILLISSANTES ET/OU EN PERTE D'AUTONOMIE



Ces personnes présentent différents profils : elles peuvent se préparer à la retraite, être en retraite, avoir besoin d'un rythme moins soutenu ou être très actives, avoir un parcours de soin important du fait de leur âge... Certaines personnes plus jeunes peuvent être marquées par un vieillissement précoce du fait de leur pathologie et nécessiter un soutien différent du fait de la perte d'autonomie.

Il est nécessaire d'adapter l'accompagnement à leurs besoins spécifiques : préparation à la retraite, parcours de soin, rythme de vie, lien social, adaptation des activités, maintien des liens avec la famille et l'entourage pour éviter l'isolement, le repli sur soi. Il est important de veiller à ce que chaque personne soit actrice de son projet et de sa vie quels que soient les défis qu'elle aura à relever. Le cœur de l'accompagnement réside dans la vigilance portée à l'évolution de la situation afin de prévenir les difficultés et trouver les solutions qui correspondent à chacun.

L'environnement doit aussi pouvoir évoluer en fonction des besoins : aménagement du lieu de vie, matériel paramédical, aide aux déplacements etc... Pour certaines personnes, l'accompagnement porte principalement sur le projet d'un changement de lieu de vie plus adapté qui permette à la personne de s'épanouir.

LES PERSONNES SANS DEMANDE

Il y a des personnes qui n'ont pas d'attente ou de projets dont l'accompagnement est demandé par un tiers (famille, mandataire, établissement, service). De ce fait, elles peuvent refuser, de manière active ou passive, les actions proposées. En effet, si la personne ne perçoit pas le bénéfice d'accompagnement, cela peut générer des ressentis négatifs tels que stress, rejet ou colère ; il existe pourtant des besoins qui auront été repérés et auront justifié l'orientation vers le pôle.

Pour répondre à ces besoins, il est important de partir du constat que rien ne peut se faire sans prendre le temps de créer une relation de confiance. Cela demande de créer les conditions favorables à la relation par l'écoute notamment et d'ajuster l'accompagnement au rythme de la personne.

Pour certaines personnes cela se traduira par le temps nécessaire pour être rassurées et écoutées

avant de pouvoir commencer un travail ensemble. D'autres auront besoin de refuser l'accompagnement pour l'accepter plus tard.

Derrière ces situations individuelles on retrouve parfois les mêmes inquiétudes : la peur de perdre la liberté de choix, d'actions, de pratiques, la peur de perdre les liens avec l'entourage, de perdre ses habitudes de vie... la peur du changement.

Ainsi, c'est un travail autour de la réassurance et de la transparence dans l'accompagnement qui va permettre ensuite d'avancer avec la personne.

Par ailleurs, une action de formation a été mise en place sur « l'entretien motivationnel » qui permet à l'équipe éducative d'avoir des « outils » de communication adaptés à cette problématique

LES PERSONNES VIVANT AVEC DES TSA

Les personnes vivant avec des Troubles du Spectre de l'Autisme présentent des spécificités cognitives, sensorielles et/ou sociales qui nécessitent une adaptation sur chaque situation rencontrée.

Ces personnes ont généralement des difficultés à formuler leurs attentes et à se projeter, ce qui se traduit par un manque de motivation et d'investissement. Lorsque la demande d'accompagnement n'émane pas de la personne elle-même, elle peut ne pas correspondre à ses attentes et donc, peut ne pas faire sens pour elle.

Il est nécessaire de créer du lien et d'être attentif au maintien de ce lien, d'être force de proposition, d'adapter la communication, la temporalité d'accompagnement et les méthodes d'animation des ateliers. Il est indispensable de s'appuyer sur les centres d'intérêts de la personne pour démarrer

une action, de fixer des objectifs mesurables et réalisables à court terme afin de valoriser les progressions.

Les axes de travail prédominants pour ces personnes sont l'insertion professionnelle, l'autonomie dans la vie quotidienne et la relation aux autres.

Elles ont de nombreux défis à relever comme par exemple la confrontation au passage à l'âge adulte (sortie de l'IME ou du milieu scolaire) sans projet défini pour la vie adulte, les freins à l'insertion professionnelle, que ce soit en ESAT ou dans le milieu ordinaire de par leurs spécificités, ou encore les difficultés à créer et maintenir des relations sociales.



3 - L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

Depuis déjà plusieurs années, le PAVVA a démarré une réflexion sur la diversification de l'offre dans un contexte de transition inclusive.

Ainsi, dès l'année 2022, la population accompagnée par le PAVVA va évoluer en incluant des personnes vivant avec un handicap sans orientation MDPH et des personnes âgées dans le cadre du projet de Dispositif Habitat Inclusif à Loos-en-Gohelle. Ces personnes seront des adultes (20 ans et plus) en capacité de vivre à leur domicile (avec ou sans soutien extérieur) et avec la volonté de s'investir dans la dynamique de leur quartier au travers de diverses actions, animations et projets.

Puis, à partir de 2023, le Foyer d'Hébergement modifiera son agrément et deviendra un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM).

Le Dispositif Habitat permet l'accès le plus autonome possible à une solution d'habitat choisie, accessible et adaptée, sans pour autant renoncer à la sécurité dont les personnes ont besoin. Cette transformation s'accompagnera du déménagement dans des locaux situés au centre-ville de Lens. Les personnes qui souhaiteront y habiter auront besoin d'une reconnaissance par la CDAPH, mais l'entrée ne sera plus conditionnée par un travail en ESAT. Elles devront être en capacité de s'occuper de manière autonome, de pouvoir être accompagnées dans la valorisation d'un rôle social non dépendant d'un emploi. Ainsi, c'est le projet d'habitat qui sera travaillé en premier lieu avec les personnes accompagnées.

Ce projet permet de répondre aux droits fondamentaux des personnes à vivre chez elles lorsque cela est possible.

Aujourd'hui, le Foyer d'Hébergement comme son nom l'indique, désigne un établissement où les habitants sont « hébergés ». Demain, elles seront chez elles et ce sont les équipes éducatives qui se rendront chez les « habitants ». Ce dispositif est fait pour sécuriser les habitants puisque le plateau technique se trouvera au rez-de-chaussée de l'immeuble et un veilleur sera présent la nuit. Il permet simplement d'aller plus loin dans l'autonomie des personnes accompagnées lorsque cela est possible. Pour cela, des évaluations permettront un ajustement au plus près des capacités des personnes, de leur besoins d'accompagnements.

De plus, il y a une grande hétérogénéité des situations des personnes qui bénéficient d'un soutien de la plateforme. C'est pourquoi l'accompagnement mis en place est diversifié, adaptable et évolutif.

Ce changement est également réalisable parce que la formation des professionnels a permis des évolutions des postures d'accompagnement.

Aujourd'hui, l'accompagnement se veut instructif, ne plus faire « à la place de » mais « avec » les personnes, sans pour autant ôter toute la bienveillance et la bientraitance nécessaires à la qualité de l'accompagnement.



Le Dispositif Habitat sera situé dans le centre-ville de Lens.



E

LE PARCOURS DE VIE
DE LA PERSONNE

1 - L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les accompagnements proposés par le PAVVA étant différents en fonction des services, les démarches d'admission sont adaptées en fonction de chaque contexte.

LA PRÉADMISSION

Au Foyer d'Hébergement, un rendez-vous est organisé avec la chef de service. Cette rencontre permet de faire connaissance avec la personne, de présenter et de faire visiter les lieux, de comprendre les motivations de la personne pour entrer au foyer, de vérifier le dossier de préadmission, de lui présenter le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. Un courrier avec coupon réponse est également envoyé pour la pré-inscription au Foyer d'Hébergement.

Pour la PAMOA, suite à l'inscription par la MDPH sur Via Trajectoire (outil d'aide à l'orientation des personnes en structures médico-sociales), un courrier est envoyé avec un coupon réponse, un questionnaire et la plaquette du service en FALC afin de confirmer la demande d'inscription sur la liste d'attente. La première rencontre permet de recueillir les demandes et attentes de la personne et de lui présenter le fonctionnement du service. A cette occasion, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement lui sont remis.



LA COMMISSION D'ADMISSION

Lorsqu'une place se libère en accueil permanent au foyer d'hébergement, la commission d'admission se réunit et étudie chaque demande. Le caractère unique de chaque situation et la singularité des personnes sont pris en compte. Pour chaque admission retenue, une note de situation est présentée au Président, au Directeur Général et à l'administrateur référent pour validation.

L'ACCUEIL

L'entrée au foyer

A son arrivée, un contrat de séjour est établi et remis à la personne et/ou son représentant légal/famille dans les 15 jours suivant son admission. Ce contrat ne peut être validé que dans le cadre du consentement des parties signataires.

De plus, un membre de l'équipe éducative est nommé référent. Il accueille la personne, l'aide à s'installer, lui présente les habitants et le fonctionnement du foyer. Au préalable, une demande de prise en charge des frais d'hébergement (dossier d'aide sociale) est établie. Elle est transmise au CCAS de la commune qui l'envoie au Conseil Départemental pour validation. Le secré-

tariat du Foyer d'Hébergement peut venir en soutien pour compléter le dossier.

Pour faciliter l'intégration au foyer, une place d'accueil temporaire existe. Elle permet d'évaluer en amont la possibilité d'accueil permanent au foyer. Dans certaines situations, cela peut permettre d'apporter un temps de répit à la famille et aux proches.

L'entrée au SAMO

L'entrée au SAMO est réalisée selon une procédure distincte.

Elle comprend :

- o Un entretien de première visite (cf. préadmission)
- o Des évaluations fonctionnelles qui permettent de connaître les capacités de la personne
- o La signature d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) qui contractualise l'accompagnement

L'entrée au SAMSAH Relais TSA

L'entrée au SAMSAH Relais TSA peut s'effectuer de différentes manières :

o Dans le cadre de la « mission d'évaluation et d'orientation », suite à un premier contact à l'initiative de la personne et/ou d'une personne de son entourage, une rencontre est proposée afin de recueillir les attentes de la personne et/ou de ses proches et de présenter les missions du service. L'accompagnement est ensuite organisé en fonction du type de demande.

o Dans le cadre de la « mission d'appui technique aux structures », suite à un premier contact à l'initiative du responsable de la structure, une rencontre est programmée. Cette réunion permet à l'équipe de professionnels en demande de soutien de présenter ses attentes. Le SAMSAH Relais TSA expose les modalités de son fonctionnement. Lors de cette rencontre, les modalités d'interventions sont définies conjointement. Par la suite, la relation sera contractualisée par une convention qui permettra de mettre en place l'accompagnement auprès de l'équipe.

o Dans le cadre de la « mission d'accompagnement à la vie sociale », la procédure d'entrée est identique à celle du SAMO.

2 - LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT

LES PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

Favoriser le pouvoir d'agir et l'autodétermination

La personne accompagnée n'est pas seulement bénéficiaire de prestations, elle est aussi et avant tout actrice de son parcours. L'objectif est de favoriser et renforcer le pouvoir d'agir de la personne accompagnée.

Pour cela, elle doit pouvoir comprendre son environnement et les contraintes qui en résultent, élaborer et exprimer ses attentes, exercer des choix dans les prestations proposées, être force de proposition pour ce qui n'existe pas encore, construire son projet en collaboration avec les professionnels et les personnes de son choix, participer à l'évolution des services et à la vie de la cité.

Partager les informations

La personne décide de partager les informations qui la concernent afin que les professionnels personnalisent son accompagnement.

Il n'est pas nécessaire que les professionnels connaissent toutes les informations de la personne pour mener un accompagnement de qualité. C'est toujours avec son accord que les informations qui

la concernent sont partagées avec la famille, les collègues des autres pôles, les partenaires.

La personne a également accès à ses informations de manière adaptée et accompagnée.

Inciter les essais, favoriser les challenges, valoriser les expériences

La personne a le droit d'essayer, de se tromper, de réessayer, d'expérimenter et ainsi d'améliorer ses compétences. Se tromper n'est pas un échec mais une étape vers la réussite. Cependant, il pourra arriver qu'une situation se dégrade ou se complexifie. Dans ce cas, la dynamique du projet devra être souple et s'adapter au rythme et aux nouveaux besoins. Les professionnels accompagnent à la restauration de l'estime de soi et à la considération de l'erreur comme nécessaire à l'apprentissage. Dans ce cas, la difficulté devient un défi à relever ensemble.

Reconnaître les compétences de chacun

La reconnaissance des compétences de chacun permet d'enrichir et de développer mutuellement les actions. Si le professionnel est expert de la relation d'aide, la personne, elle, a développé une expertise de sa propre vie, tout comme les différentes parties prenantes qui sont compétentes dans leurs champs d'action (familles, partenaires, ...) Croiser les ressources de la personne, les compétences des professionnels et l'expertise des parties prenantes permet de proposer des réponses diversifiées riches de la valeur ajoutée de chacun.

Personnaliser les propositions

Chaque personne est unique. Elle a son parcours, sa culture, ses compétences, ses rêves et ses projets. Chaque personne a des besoins différents. C'est pourquoi chaque accompagnement se doit d'être unique, cousu sur-mesure par la personne avec le soutien de l'équipe professionnelle et celui des parties prenantes.



Atelier d'apprentissage

LE LOGICIEL IMAGO

Depuis 2016, les établissements et services de l'Apei de Lens et environs utilisent le logiciel IMAGO pour la gestion du dossier informatique de la personne. Cet outil regroupe tous les éléments administratifs liés à l'accompagnement socio-éducatif et/ou médical (connaissance de la personne, habitudes de vie et projet personnalisé). Il facilite le suivi de la personne et de son accompagnement. Il dispose d'un journal de bord qui permet aux professionnels de partager l'information de manière sécurisée et immédiate, d'un planning d'activité qui permet d'organiser, de coordonner les actions. Le logiciel permet aussi un archivage progressif du dossier papier, ce qui permet d'avoir une traçabilité et une facilité d'accès à l'information.



LE PROJET DE LA PERSONNE

Le projet n'est pas une fin en soi mais un outil au service de la personne. La démarche mise en œuvre à l'Apei est la co-construction avec la personne en lui apportant le soutien dont elle a besoin pour élaborer sa réflexion, faciliter son expression et définir ses projets et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le projet permet de s'assurer que les différentes actions envisagées forment un ensemble cohérent au service des attentes et des besoins de la personne.

L'implication de la sphère familiale est primordiale dans la réussite de l'accompagnement. L'alliance de l'entourage et de l'équipe médico-sociale est

majeure pour réussir l'accompagnement des personnes et leur permettre de mettre en place un projet personnalisé en adéquation avec ses envies et ses possibilités.

S'il y a deux procédures d'élaboration de projet au sein du PAVVA, il existe une multitude de manière de les interpréter, de les utiliser, de les adapter et de les faire évoluer pour que chaque projet soit écrit sur mesure et unique à l'image des personnes accompagnées.

LA RÉFÉRENCE

Un référent est nommé pour chaque personne accompagnée. Il est le garant de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet de la personne. Il est l'interlocuteur privilégié de la personne et des différentes parties prenantes (familles, mandataires, partenaires ...). Un référent ou co-référent médical peut être nommé si le projet de la personne nécessite une coordination du

parcours de soin. Au foyer, un éducateur spécialisé coordinateur est nommé en coréférence auprès de l'habitant.

Au SAMSAH Relais TSA, il n'y a pas de référent mais deux coordinateurs de parcours qui garantissent l'articulation des actions et le partage des informations.

LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION

Pour atteindre ses objectifs, la personne doit connaître ses propres compétences ainsi que les ressources sur lesquelles elle peut s'appuyer dans son environnement. Elle a besoin de pouvoir mesurer son évolution et la réussite de ses objectifs. Pour ce faire, différents types d'évaluations sont menées au sein du pôle :

- o L'évaluation santé permet de faire le point sur le parcours de soin de la personne
- o L'évaluation psychométrique permet d'évaluer les compétences cognitives de la personne et d'identifier son fonctionnement dans les apprentissages
- o L'évaluation sociale permet d'identifier l'adaptation du logement, les différents acteurs intervenants, la gestion des ressources financières ...
- o L'évaluation initiale et les évaluations sur-mesure permettent, avant de commencer un apprentissage, d'identifier les compétences déjà maîtrisées par la personne, celles en émergence et celles à acquérir
- o L'évaluation intermédiaire permet de faire un point d'étape afin d'ajuster si besoin l'accompagnement
- o L'évaluation finale permet à la personne d'iden-

tifier si elle a atteint ou non l'objectif qu'elle s'était fixée.

L'évaluation permet également de valoriser les progrès de la personne même si l'objectif qu'elle s'est fixé n'est que partiellement atteint.

La personne participe aux évaluations initiales, intermédiaires et finales de manière à pouvoir s'auto-évaluer. Au foyer, ces évaluations comportent une double grille (l'une est à remplir par la personne et l'autre par le professionnel) tandis qu'au SAMO l'évaluation est réalisée conjointement. Cela permet de croiser les regards, de rendre la personne actrice de sa progression et de servir de base à un échange constructif. L'autoévaluation permet à la personne de confronter ses savoir-faire réels et ce qu'il pense savoir-faire et/ou ne pas faire. Elle permet également d'évaluer la réussite de l'objectif au regard des attentes de la personne et non du référentiel du professionnel (un lit bien fait pour certains peut être jugé mal fait par d'autres).

LES POSTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Au sein du PAVVA, il est demandé aux professionnels d'adopter des postures professionnelles éthiques, en fonction du besoin de chaque personne, favorisant l'autodétermination, le pouvoir d'agir et la valorisation des compétences de la personne.

Les postures professionnelles correspondent aux principes éthiques d'accompagnement du PAVVA :

- o La bienveillance, pour permettre à chacun d'évoluer en confiance et d'avoir le droit à l'erreur
- o L'écoute active et neutre pour favoriser les échanges et oser aborder les questions « sensibles »
- o Le soutien pour permettre à la personne de prendre toute la place à laquelle elle a droit
- o L'adaptation pour apporter une réponse toujours plus personnalisée au regard de l'évolution de chaque personne et de notre société



Apprentissage gestion budgétaire

À la Plateforme d'Accueil en Milieu Ouvert

L'accompagnement au sein de la plateforme se définit comme non pérenne. Il doit permettre à la personne, au terme de son accompagnement, d'être le plus autonome possible dans le domaine spécifié ou d'avoir un relai d'assistance dans son environnement. C'est un soutien ponctuel, un levier d'action à un instant donné.

L'accompagnement s'axe principalement sur des démarches d'apprentissage. Le professionnel est invité à faire évoluer son positionnement en permanence en fonction des besoins de la personne à travers différentes étapes : du « faire avec » jusqu'à l'autonomie complète évaluée et validée.

Si les actions mises en place ne permettent pas à la personne d'acquérir l'autonomie nécessaire, il lui sera proposé la recherche et la mise en place de relais dans son environnement.

L'organisation de l'accompagnement éducatif et social est structurée en deux cellules (Odyssee et Calypso) de cinq personnes. Cette organisation permet d'avoir un accompagnement continu quels que soient les aléas de l'organisation (congrés, formation ...). Il n'y a pas de rupture de l'accompagnement si le référent n'est pas disponible. Cela permet aussi à la cellule d'avoir un regard croisé sur la situation de la personne. Enfin, cela permet d'éviter une relation exclusive entre l'éducateur et la personne accompagnée.



Apprentissage alimentation



Apprentissage mobilité / transport



Insertion professionnelle



Inclusion dans la cité

Au Foyer d'Hébergement

En fonction de l'évaluation, les postures d'accompagnement pourront être les suivantes :

Un accompagnement renforcé

Cela permet d'accompagner l'habitant lors de son action en le guidant et en lui proposant une présence éducative appuyée

Un cycle d'apprentissage

L'habitant entreprend un cycle d'apprentissage sur une compétence de son choix, en fonction de son projet et de ses objectifs.

Un accompagnement en sollicitation

Cela permet de soutenir l'habitant ayant acquis les capacités et la motivation nécessaires dans les actions qu'il doit mettre en place.

Une posture autonome

L'habitant gère seul ce qu'il doit faire. Il est capable d'accomplir correctement la méthode qu'il a mise en place de manière régulière, spontanée, autonome et dans sa totalité.

La définition des postures d'accompagnement permet aux professionnels de se positionner en fonction des compétences des habitants pour leur apporter le juste soutien nécessaire et, ainsi, leur permettre d'évoluer dans leur projet.

Des grilles d'évaluation ont été établies en équipe, en fonction de chaque thématique. De ce fait, la posture est adaptée selon le besoin d'accompagnement. Les évaluations sont menées dans le cadre du projet personnalisé.



3 - LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne présente de nombreux défis à relever pour les personnes vivant avec un handicap.

Des actions d'accompagnement peuvent être proposées dans différents domaines :

- o Hygiène
- o Activités ménagères
- o Déplacements / aide à la mobilité
- o Gestion administrative
- o Gestion financière
- o Démarches d'achats
- o Gestion des repas
- o Gestion psycho-affective
- o Vie affective et intime / vie sexuelle
- o Soutien retraite
- o Animaux de compagnie

LA VIE PROFESSIONNELLE

Le travail est un facteur très important d'inclusion dans notre société. La personne qui occupe un emploi a un rôle social qui est valorisé. Elle travaille comme toute autre personne ce qui est normalisant. La normalisation est une des clés d'entrée de l'autodétermination.

Le travail permet aussi de créer du lien, de rompre un isolement, de se sentir utile. L'insertion professionnelle est également un levier pour faire évoluer le regard de la société sur les personnes vivant avec un handicap. C'est donc un enjeu majeur pour notre association et notre pôle.

Les personnes accompagnées par le PAVVA forment souvent la même demande en ce qui concerne l'insertion professionnelle : être accompagnées pour trouver du travail.

Cette attente correspond en réalité à de multiples besoins d'accompagnement :

- o La définition du projet professionnel
- o L'accompagnement dans la professionnalisation et l'employabilité
- o La recherche d'emploi
- o Le suivi sur le lieu d'activité

Pour cela, le PAVVA s'appuie sur les compétences de la Conseillère en Insertion Professionnelle, les ateliers habiletés sociales, les partenaires de l'emploi et de la formation.

L'HABITAT

Souvent, les personnes vivant avec un handicap n'ont pas ou peu de choix en matière de logement. Cela peut être lié à différents facteurs :

- o Le niveau d'autonomie
- o Le lieu de travail
- o Le revenu
- o La nécessité d'avoir un logement adapté
- o Les difficultés rencontrées dans les déplacements et la nécessité, pour beaucoup, d'avoir accès à un réseau de transport en commun
- o L'environnement qui peut ne pas adhérer à leurs projets
- o L'obligation de devoir faire un choix : renoncer aux animaux de compagnie, à une vie de couple et avoir un logement adapté à leurs besoins dans un établissement ou vivre dans un logement au sein de la cité avec les difficultés que cela peut impliquer.



Les professionnels accompagnent les personnes en demande dans la recherche de logement en lien avec les mandataires judiciaires et/ou l'entourage.

L'Apei, souhaite dans son projet associatif développer de nouvelles formes d'habitat (Fiche Action 3B) afin de construire des réponses alternatives qui permettent de diversifier l'offre et ainsi de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. Le Dispositif Habitat et le Dispositif Habitat Inclusif sont deux projets actuellement menés

LA PARENTALITÉ

Être parent est un rôle social valorisé dans notre société.

Peu de personnes que nous accompagnons actuellement sont parents d'enfants mineurs (1 personne au FH et 9 personnes au SAMO au 1er janvier 2021).

Pour beaucoup, devenir parent représente un challenge, mais les réticences à un accompagnement à la parentalité sont importantes, à cause de la peur des services sociaux et du placement possible de leur(s) enfant(s). De plus, les difficultés

rencontrées sont principalement liées à la santé, à la scolarité, et/ou à l'éducation des enfants.

Le SAMO peut également soutenir les personnes dans les démarches d'adaptation de leurs logements.



rencontrées sont principalement liées à la santé, à la scolarité, et/ou à l'éducation des enfants.

L'accompagnement demande beaucoup de dialogue et de diplomatie afin d'obtenir l'adhésion des parents. Pour réussir cet accompagnement, certains professionnels du PAVVA ont été formés. Le travail s'effectue en collaboration avec les partenaires concernés (mandataires, familles, éducation nationale, PMI, MDS...) en vue de répondre aux demandes et projets des personnes.

LA VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Les actions proposées visent à favoriser le bien-être, le lien social et l'ouverture culturelle. Pour cela, nous nous appuyons sur les partenaires du territoire et le réseau des séjours de vacances adaptées. Les envies des personnes permettent d'enrichir régulièrement nos contacts et le partenariat.

Le SAMO peut également soutenir les personnes dans les démarches d'adaptation de leurs logements.

Enfin un dispositif appelé « SAMO loc » est mis en place, l'Apei de Lens et Environs loue auprès d'un bailleur social un logement afin de positionner une personne ou une famille qui bénéficie d'un accompagnement du SAMO.

Les vacances

Selon leurs compétences et leurs appétences, les personnes peuvent demander à être accompagnées dans l'organisation de leur séjour de vacances. Toutes les possibilités sont envisagées afin de répondre au mieux à leurs envies en fonction de leurs besoins et de leurs ressources.

Des vacances en autonomie aux séjours adaptés, le choix est large. Quand cela est nécessaire, les dossiers sont instruits avec l'équipe éducative, en lien avec les mandataires judiciaires et/ou leur entourage et les organismes de vacances.



Sortie VTT

Les loisirs au foyer d'hébergement

Au sein du foyer, les loisirs permettent de maintenir et renforcer le lien social au sein du collectif mais aussi de travailler certains axes du projet des habitants.

Ces temps sportifs, culturels, de loisirs peuvent être proposés et organisés par les habitants et/ou les professionnels. Cela s'inscrit dans une démarche de cohésion et de convivialité.



Tournoi de baby-foot au FH



Restaurant semaine grecque



Olympiades lors de la semaine «Grecque»

Les loisirs sur le territoire

Rencontrer des personnes en dehors d'un accompagnement éducatif et vivre des moments conviviaux qui s'inscrivent dans une normalité, participe à l'inclusion des personnes accompagnées. En fonction de leurs goûts, il est possible de trouver un loisir culturel, sportif, créatif par le biais d'une association, club, centre culturel, etc... qui leur convienne. L'équipe peut soutenir sa participation en fonction des besoins et des compétences de la personne accompagnée.



Atelier tricot



Intervention télévisée

LA CITOYENNETÉ

Elle se définit par la capacité de chaque individu à exercer et faire valoir ses droits fondamentaux dans son environnement ou plus largement au sein de la Cité. Souvent exclues au prétexte de leurs incapacités ou de leurs différences, les personnes vivant avec un handicap expriment aujourd'hui clairement leur volonté de faire valoir leurs droits et de s'exprimer.

Le PAVVA est un premier lieu d'exercice de leur citoyenneté.

En lien avec la démarche d'inclusion dans laquelle s'inscrit le pôle, les services proposent aux personnes accompagnées la possibilité de s'ouvrir sur la cité, de s'inscrire dans une démarche citoyenne, de valoriser leurs rôles sociaux.

Les Commissions associatives et le rôle de représentation

Les commissions FALC, parrainage et S3A, Nous aussi, le Conseil d'Administration, le CVS... sont autant d'espaces de représentations et d'exercice de la citoyenneté.

L'association organise et fait vivre ces espaces où participent personnes vivant avec un handicap, familles et professionnels.

Chacun a ainsi la possibilité d'exprimer son point de vue et celui des personnes qu'il représente autour de sujets communs. Ces commissions servent à faire-valoir et défendre les actions et les valeurs portées par l'association.

Être acteur de son environnement : réunion d'expression, droit de vote ...

La citoyenneté des personnes s'exerce également en dehors du cadre associatif. Pour soutenir les personnes dans cette démarche, le PAVVA les accompagne dans l'accès à une information adaptée, l'accès aux dispositifs de droits communs et aux rôles sociaux qui y sont liés. Le PAVVA propose également des temps d'informations et d'expression pour permettre à chacun de faire entendre sa voix.

Les groupes « Bien Vivre Ensemble » réunissent tous les mois les habitants du foyer et permettent à chacun de s'exprimer sur le quotidien dans le but d'améliorer les relations entre les habitants.



Correspondance avec le collège Jean Zay de Lens



Les habitants du Foyer et les bénévoles de l'association «Symbioz Action»



Les habitants ont pu voter lors de l'élection du CVS

L'ACCOMPAGNEMENT À LA FIN DE VIE

L'accompagnement à la fin de vie recouvre deux réalités. D'une part, les démarches à entreprendre pour s'informer, se préparer et choisir les modalités d'accompagnement dans le cadre de son projet de fin de vie. D'autre part, il arrive que nous devions accompagner des personnes en fin de vie. Ces moments demandent une grande mobilisation, une attention spécifique, auxquels s'ajoutent toutes les démarches administratives liées à la préparation des funérailles.

Dans certains cas, ces aspects ont été anticipés et le travail en collaboration avec les proches et tuteurs est important. Cependant, il arrive, en fonction des parcours de vie, que cela ne soit pas préparé.

L'équipe éducative est ainsi présente aussi bien psychologiquement pour accompagner le cheminement avec bienveillance, trouver des partenaires pour soutenir la personne et ses proches dans cette épreuve, mais aussi pour aider à la gestion des démarches administratives (directives anticipées, funérailles, gestion du patrimoine, héritage).

LE PARCOURS DE SOIN

Le parcours de soin est souvent synonyme de nombreux défis à relever pour les personnes accompagnées. Le constat est fait que peu de praticiens du secteur sont sensibilisés au handicap. L'absence de coordination du suivi médical par certains professionnels médicaux ou paramédicaux entraîne des défauts de soin. Le jargon médical peut être difficile à comprendre pour beaucoup et les professionnels de santé ne prennent pas toujours le temps de permettre à la personne de s'approprier ce qui lui est expliqué. Les personnes peuvent ne pas avoir conscience des risques liés à une pathologie ou à un mauvais suivi du traitement.

Les personnes accompagnées peuvent avoir différentes demandes en matière de santé :

- o Être aidées dans la compréhension lors des rendez-vous médicaux
- o Être accompagnées pour certains rendez-vous médicaux qui peuvent générer du stress
- o Être guidées dans les démarches liées à la santé



L'évaluation

Lors de chaque admission, il est réalisé un état des lieux du parcours de soin avec la personne. Cette évaluation permet d'identifier les besoins de la personne en matière de santé mais aussi ses ressources et ses compétences sur lesquelles elle peut s'appuyer.

La coordination du parcours de soin

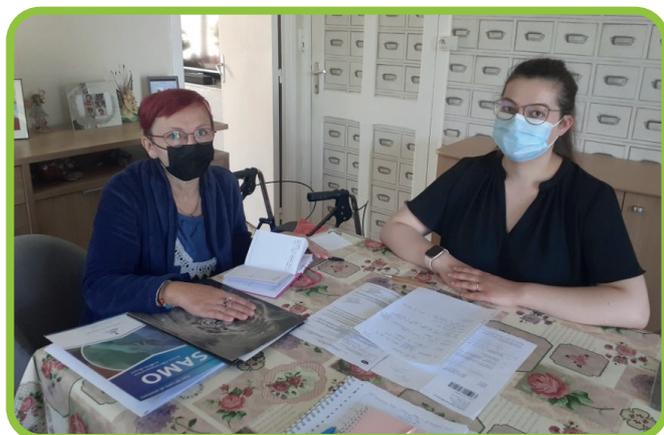
L'accompagnement dans le domaine de la santé, en dehors des apprentissages qui sont menés, se centre principalement autour du travail de coordination : faire du lien entre les différents praticiens et les différents rendez-vous, prendre le temps nécessaire pour permettre à la personne de comprendre afin qu'elle puisse, à terme, gagner en autonomie.

La notion de prévention

« Mieux vaut prévenir que guérir ! ». C'est pourquoi les professionnels du PAVVA développent des actions de prévention en lien avec les partenaires. Les ateliers de la CPAM, les actions menées en collaboration avec le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) et le Planning Familial 62, le Moi(s) sans tabac, Prev'Art, Espace Ressources Cancer... sont autant d'outils au service de la santé des personnes.

Le suivi des personnes présentant des troubles psychiques

Pour les personnes présentant des troubles psychiques, qui peuvent parfois développer des comportements inadaptés, un suivi est effectué en collaboration avec les partenaires concernés (CMP, CREHPSY, psychiatres...) en vue de répondre à leurs besoins.



Coordination de soin

Les conduites addictives

Alcool, tabac, drogues... sont des fléaux qui peuvent toucher n'importe qui et notamment les personnes les plus vulnérables. Les professionnels sont vigilants à les soutenir en adoptant une posture bienveillante et à les orienter vers les partenaires adaptés. Les professionnels s'appuient sur le réseau existant du secteur (ex : service d'addictologie du Square).

L'accompagnement à la santé sexuelle

Il est important que les personnes vivant avec un handicap puissent avoir accès à la même information que tout le monde mais de manière adaptée. En 2020, un projet autour de l'accompagnement à la vie affective et à la vie sexuelle a permis de sensibiliser tous les professionnels du PAVVA à cette thématique. Des groupes de pilotage ont été constitués afin d'organiser les actions. Des partenariats ont été montés afin d'orienter les personnes concernées (CPEF, Planning Familial 62). La prochaine étape de ce projet sera la mise en place d'ateliers sur cette thématique.



Equipe de coordination de soins PAMOA

4 - LA FIN D'ACCOMPAGNEMENT : UNE SORTIE ACCOMPAGNÉE

LES MODALITÉS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE LA PLATEFORME

Lorsque la personne a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés, ou qu'elle souhaite mettre un terme à son accompagnement (quelles qu'en soient les raisons), il lui est proposé une veille. Ce dispositif permet de suspendre l'accompagnement tout en restant en contact avec la personne. Sa durée est variable (au maximum deux fois six mois). Cela permet à la personne de prendre le temps nécessaire de réflexion pour choisir de poursuivre ou non sur un nouveau projet.

Par la suite, une rencontre met fin au dispositif de veille. A cette occasion, la personne peut confirmer son choix de mettre fin au soutien apporté par le service. Dans ce cadre, il est proposé à la personne de renouveler son orientation MDPH vers un SAMO afin qu'elle puisse solliciter de nouveau le service si elle le souhaite et ainsi éviter une rupture de parcours.

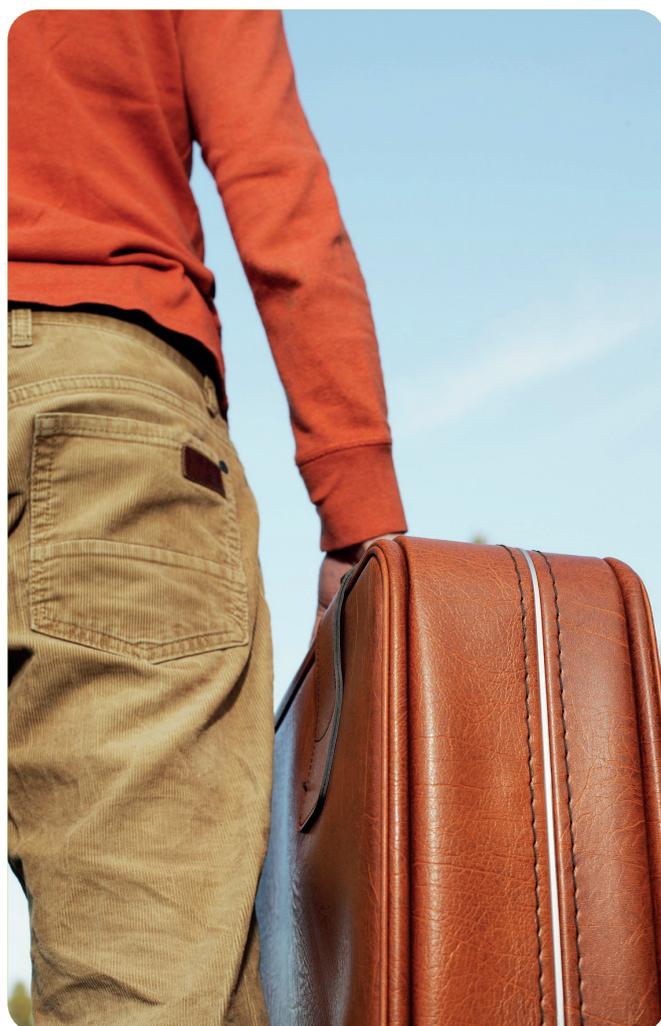
Que ce soit au SAMSAH Relais TSA ou au SAMO, au terme de l'accompagnement, un compte rendu est rédigé afin de faire une synthèse des actions menées. Il reprend les éléments importants du parcours de la personne au sein du service. Lors d'un dernier entretien, le rapport est partagé et transmis à la personne (ou à l'équipe dans le cadre de la mission d'appui technique au structure).

Pour les personnes accompagnées par le SAMO, une présentation du Service Suite SAMO est faite et il est proposé à la personne d'y adhérer. Un document de fin de prise en charge est signé par les différentes parties, officialisant la fin de l'accompagnement. Ce document est aussi envoyé à la MDPH.

LA SORTIE DU FOYER D'HEBERGEMENT

La sortie du foyer d'hébergement correspond à une étape dans la vie de la personne. Cela se fait, le plus souvent, dans le cadre de son projet d'accompagnement :

- o Elle a acquis suffisamment de compétences et souhaite partir vivre en autonomie. Dans ce cas, un relais est proposé avec le SAMO afin de permettre une continuité de l'accompagnement. Nous avons à cœur que le départ se passe bien, en toute sérénité pour assurer une pérennité du projet de la personne.
- o Les personnes peuvent quitter le foyer pour un autre établissement proposant un hébergement. A chaque fois, le référent met en place des visites et si possible des accueils temporaires pour permettre à la personne de faire un choix éclairé.
- o Il arrive que les événements de la vie imposent de revoir le projet de vie pour permettre une meilleure adaptation du logement, de l'accompagnement au quotidien ou aux soins. Dans ce cas, le foyer ne pouvant plus répondre aux besoins de la personne, un accompagnement est mis en place vers un établissement plus adapté.
- o En de rares occasions, la personne n'adhère pas à ce nouveau projet. Dans ce cas, le foyer a la possibilité de saisir la MDPH et le Conseil Départemental pour demander une sortie d'établissement contrainte. Cependant, cela se fait toujours avec le souci de trouver une solution alternative plus adaptée pour la personne.



LE PROJET DE SORTIE ET LA CONTINUITÉ DE PARCOURS

Que ce soit au sein du pôle, de l'association, vers un autre ESMS ou vers le milieu ordinaire, l'Apei de Lens et environs a pour ambition de « ne laisser personne sur le bord de la route ». Les professionnels ont à cœur d'accompagner chaque sortie afin de favoriser l'articulation et la continuité de parcours.

La Commission Associative de Parcours (CAP) y contribue en permettant aux professionnels des différents pôles de se rencontrer et de faire du lien autour des situations des personnes en risque de rupture de parcours et de réfléchir collectivement aux pistes d'accompagnements possibles.

Les professionnels du PAVVA accompagnent la personne à préparer sa sortie autant que possible et le pôle veille à faire du lien avec elle auprès des partenaires qui prennent le relais en soutien. Les ponts existants notamment entre le Foyer d'Hébergement et le SAMO ainsi qu'avec les UV-PHA de Méricourt et Sallaumines favorisent ce relais.

5 - LA PLACE DE LA FAMILLE ET DES AIDANTS

A l'Apei de Lens et environs, la famille et les aidants ont une place prépondérante dans la réussite de l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap. Elles sont donc naturellement associées dans les instances formelles et prévues par la loi (Conseil de Vie Sociale) mais aussi des temps spécifiques mis en place dans l'association comme :

La réunion des Familles

Elle se tient à intervalle régulier trois fois par an. L'objectif de ces rencontres est de réunir les familles afin de les informer des évolutions et d'échanger avec elles sur les actions et organisations. La parole des familles n'est pas seulement entendue, elle est aussi prise en compte dans la mise en œuvre du projet.

Le projet personnalisé

La famille participe aussi au projet personnalisé si la personne accompagnée le souhaite.

Le service d'aide aux familles et aux aidants

L'attention apportée aux familles et aux aidants est inscrite dans l'ADN de l'Apei de Lens et environs. Afin de répondre à leurs besoins, l'association adapte depuis plusieurs années son offre de service. Depuis 2018, une réponse associative « Aide aux familles et aux aidants » est accessible à toutes les familles et aidants du territoire, financée en partie sur fonds propres et en partie par subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Ce service décidé par le Conseil d'Administration trouve toute sa place dans l'accompagnement effectué par la plateforme et lors de chaque signature de contrat d'accompagnement ou DIPEC, une brochure et le fonctionnement de ce service sont expliquées aux familles.

Les temps conviviaux

Tout au long de l'année, des animations sont mises en places, l'Assemblée Générale, mais aussi, des temps forts au foyer (fête de l'été, fête de la musique...). Les familles sont conviées et participent aussi à l'organisation bénévolement de ces temps festifs.



Anniversaire Jonathan, habitant du FH, avec sa soeur



La maman de Bryan, habitant du FH, lors de la fête de l'été



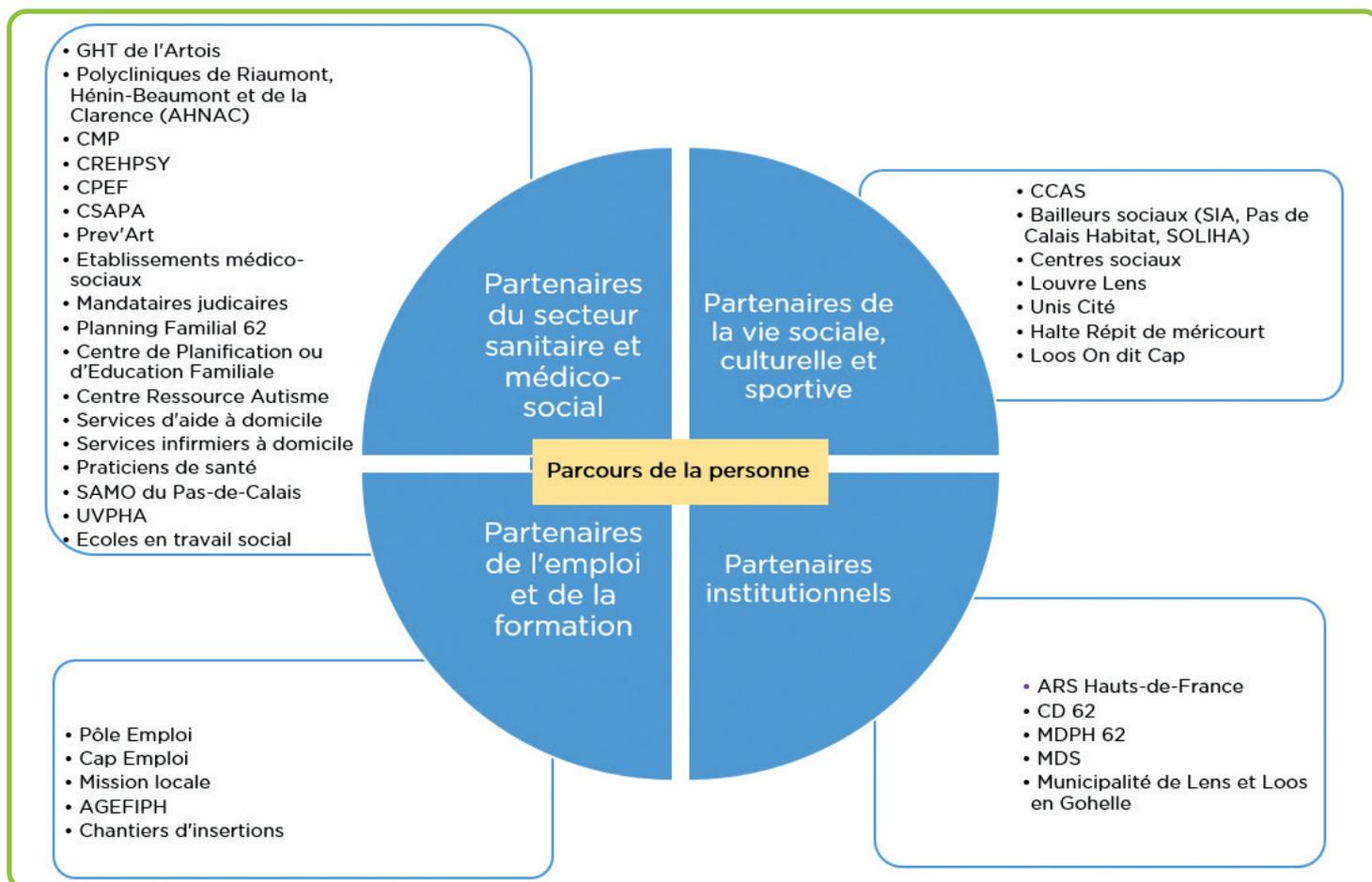
LES MOYENS D'ACTION

1 - LES PARTENARIATS ET LES RÉSEAUX

Le partenariat est non seulement un outil au service du pôle mais une façon de concevoir la réussite d'un objectif par des organisations ou organismes ou des collectivités qui acceptent de mettre en commun leurs réflexions, leurs moyens humains, techniques et financiers. La réussite d'un partenariat passe par la connaissance du partenaire et la confiance réciproque.

L'avantage du PAVVA est lié à son intervention dans tous les domaines de la vie : il existe donc une multitude de partenaires possibles, dans les champs institutionnels, socio-culturels, médico-sociaux, paramédicaux, emploi/formation...

La carte partenariale ci-après résume et montre la diversité des partenariats du PAVVA :



Le PAVVA met actuellement l'accent sur les partenariats avec les bailleurs sociaux, les structures médico-sociales, médicales et emploi/formation. Cela correspond au public que nous accompagnons et les attentes sont fortes sur ces thèmes.



Ci-dessous, focus sur un échantillon de nos partenaires.

Les bailleurs sociaux :

SOLIHA, Pas de Calais Habitat et SIA sont les trois partenaires principaux sur la dimension logement. L'objectif est de travailler en amont avec eux afin de permettre une connaissance plus fine des besoins des personnes que nous accompagnons dans l'objectif de leur fournir un logement adapté. Cela permettra à terme de déboucher sur la mise en place de « baux glissants » qui créent un lien entre le bailleur, le locataire (l'Apei de Lens) et le sous locataire, dont le projet est de transformer le bail glissant en bail classique.

Les Centres Communaux d'Action Sociale :

Les CCAS sont les chevilles ouvrières de l'action sociale. Implantés sur les territoires des communes, ils connaissent le tissu caritatif du territoire, ses forces, ses faiblesses et aussi une grande partie des publics que nous accompagnons.

Travailler avec les CCAS c'est pouvoir obtenir une aide ciblée en fonction des besoins repérés par les personnes que nous accompagnons. C'est aussi accéder au tissu associatif communal.

Les CCAS de Liévin et Loos en Gohelle ont été rencontrés. Des échanges et présentation de services sont prévus.

Les Centres sociaux du territoire :

Une rencontre avec la Fédération des Centres Sociaux a permis de sonder les champs de coopération avec les centres sociaux du territoire (aspect prévention santé et ouverture culturelle). Des liens existent déjà avec le centre social Dumas à proximité du foyer. Une intervention par les centres sociaux municipaux de Liévin sera mise en place dès que les restrictions liées à la crise sanitaire seront levées.

La Déléguée du Préfet :

La rencontre a permis de faire le lien avec les collectivités du territoire, de prendre contact avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Lens Liévin et Hénin Carvin par exemple. Cela va déboucher sur la signature d'une convention au niveau associatif afin d'accueillir des stagiaires de classe 3ème (stage d'observation) et de mettre en place une action vers l'emploi des personnes avec Troubles du Spectre Autistique de l'Apei de Lens. Nous allons aussi développer une action envers les personnes TSA et l'emploi spécifiquement.

LE CSAPA le Square :

Le service d'addictologie de l'hôpital de Lens fait l'objet d'échanges et d'orientation de publics. Les rencontres permettent une plus grande fluidité et un meilleur accompagnement. Une action de sensibilisation à l'addictologie est programmée afin de permettre à l'équipe éducative de mieux détecter les personnes consommatrices et de les orienter vers le service.

LE CAARUD Le Square :

Le service du CAARUD de l'hôpital (Centre d'accueil et d'Accompagnement A la Réduction des Risques des Usagers de Drogues) accompagne les personnes consommatrices de drogues, d'alcool et les poly-consommateurs. Le partenariat noué permet de travailler notamment les consommations d'alcool au foyer d'hébergement et à la plateforme. Des échanges entre les équipes sont aussi envisagées afin de sensibiliser les équipes du PAVVA à la réduction des risques et les équipes du CAARUD à l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

Le CRA :

Le CRA est un partenaire important pour le service SAMSAH relais TSA dans l'accompagnement du public. Il existe des comités de pilotage et des partages d'expériences des structures des départements du Nord et du Pas de Calais. Ceux-ci permettent d'améliorer la qualité de l'accompagnement mis en place. Des formations et des séminaires réunissent régulièrement les services.

Il y a aussi à Lens une permanence mensuelle qui permet aux familles de prendre contact directement avec le CRA.

2 - LES MOYENS HUMAINS

La politique RH de l'Apei de Lens est déclinée au cœur du projet associatif dans lequel figure notre rôle d'employeur. A ce titre, sont mis en œuvre des axes de développement au sein des structures visant à :

- o Favoriser notre culture d'entreprise auprès des talents présents et futurs
- o Favoriser la mobilité interne et la réflexion autour de thèmes transversaux et actions communes,
- o Développer les actions nécessaires à la Qualité de Vie au Travail et au bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle
- o Sensibiliser nos collaborateurs à la RSE en mesurant l'impact sociétal et environnemental de nos actions.

La masse salariale est calculée dans les conditions d'application de la CCN du 15 mars 1966 (IDCC 0413) applicable au sein de l'Apei de Lens.

	EN ETP
DIRECTION - ENCADREMENT	4
Directeur	1
Chef de service	2
Cadre comptable et administratif	1
ADMINISTRATION	1.75
Secrétaire	1.75
MÉDICAL - PARAMDÉICAL	5.8
Médecin Psychiatre	0.20
Psychologue	1.70
Psychomotricien	0.40
Infirmier	2.50
Aide-soignant	1
SOCIO-EDUCATIF	25.5
Educateur Spécialisé Coordinateur	7
Aide Médico-Psychologique / Accompagnant Educatif et Social	13.50
Moniteur éducateur	3
Conseiller en insertion professionnelle	1
Assistante sociale	1
SERVICES GÉNÉRAUX	8
Agent de maintenance	2
Agent de service intérieur	1
Maitresse de maison	3
Surveillants de nuit	2
TOTAL*	45.05

* Hors base de remplacement

LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

L'Apei de Lens et environs intègre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) comme outil stratégique au service du Projet Associatif et du CPOM. La démarche permet de faire évoluer les organisations et d'évaluer l'adéquation des projets avec les Ressources Humaines.

Le diagnostic partagé de départ montre l'adhésion des professionnels au projet associatif, leur engagement au sein des structures et une volonté d'encadrer et d'accompagner toujours au mieux les personnes. Les personnels de l'Association font la richesse de l'organisation par leurs compétences,

leur technicité et leur capacité d'adaptation aux nouvelles contraintes.

Les différents entretiens comme la formation, contribuent à la mise en œuvre de la politique de GPEC de l'association initiée depuis quelques années. De nouveaux outils viennent abonder la réflexion générale de mise en adéquation des besoins en compétences des services avec les professionnels d'aujourd'hui et de demain avec une vision prospective dans un souci d'équilibre et de respect de tous.

L'évaluation des équipes et de leur projet professionnel

L'accompagnement des personnes vivant avec un handicap mobilise quotidiennement la force physique et psychique, l'énergie, l'observation, l'ajustement et l'analyse de chaque intervenant et ce, à chaque instant.

Ces aspects méritent d'être pris en compte dans la démarche d'amélioration continue et notamment la question du maintien de la motivation au travail. A l'axe de la formation, vient s'ajouter celui de l'évaluation individuelle et collective pour répondre au maintien du dynamisme institutionnel.

Les entretiens professionnels participent à l'élaboration du projet professionnel du salarié pour lequel les objectifs à courts et moyens termes sont précisés (formation, mobilité, reconversion professionnelle...). Ils permettent de mobiliser les différents dispositifs pour aboutir à la réalisation de tout ou d'une partie des objectifs professionnels des salariés dans un contexte interne ou externe. Ces entretiens ont lieu tous les 2 ans pour les salariés et chaque année pour les cadres de l'équipe de direction.

Le recrutement



En évaluant les compétences et la motivation lors du recrutement, nous mettons tout en œuvre pour avoir un personnel adéquat en nombre et en qualification. Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et des tests techniques.

Le recrutement d'un professionnel à l'Apei de Lens et environs est formalisé par une procédure. L'accueil d'un nouveau professionnel dans la structure est formalisé par une rencontre avec le personnel d'encadrement, le chef de service. Il s'agit de décrire à la personne recrutée, les valeurs et la philosophie portées par l'Apei de Lens et environs, de présenter la structure et son fonctionnement et de dresser les grandes lignes et perspectives de travail au PAVVA, les missions confiées et les tâches à réaliser. La notion de confidentialité ainsi que le devoir de signalement à la hiérarchie de tout acte ayant trait à la maltraitance sont systématiquement rappelés à toute personne entrant dans la structure. Durant la période d'essai, le salarié bénéficie d'un ou plusieurs entretiens avec un des membres de l'équipe de direction afin d'objectiver la bonne adéquation entre les compétences attendues et celles développées par le salarié depuis son arrivée.

L'accompagnement des équipes

La collaboration et le partage d'expertise avec les équipes du siège de l'Apei :

L'association s'attache à garantir un lien étroit entre les structures et les services (transversalité) afin de développer les échanges et mutualiser les modalités d'action mise en œuvre.

L'ensemble des équipes du Pôle Associatif est en lien direct et régulier avec les directeurs de structures pour apporter leurs compétences en matière de :

- Gestion financière
- Gestion des ressources humaines
- Qualité et gestion de projets
- Communication
- Service social et aide aux familles et aux aidants

Le directeur général de l'association réunit deux fois par mois un Comité de Direction composé des directeurs de Pôles, de la DRH, la DAF et la Responsable de la qualité et des projets dans l'objectif de maintenir la cohérence et de mutualiser les actions, compétences et perspectives.



La favorisation de la mobilité professionnelle dans le parcours des salariés

Les professionnels peuvent bénéficier du Dispositif de Mobilité Professionnelle Interne à l'Apei de Lens. Il est mis en place via la plateforme emploi et les entretiens professionnels ou à travers des rencontres avec la direction du PAVVA ou la DRH de l'association.

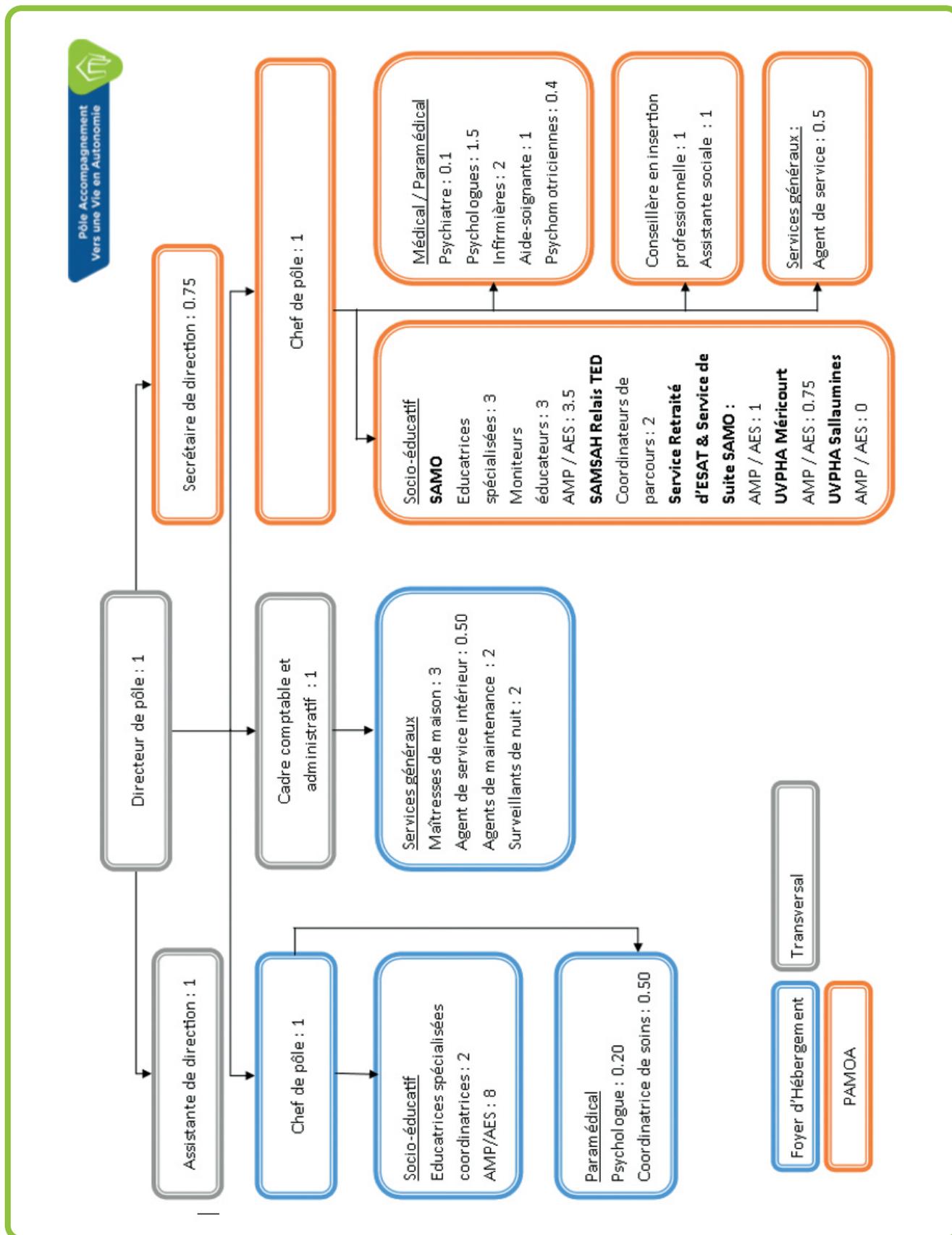
La dynamique ainsi mise en œuvre est un élément de prévention des risques psycho-sociaux, en particulier l'épuisement professionnel, la perte de sens et de motivation au travail. Elle offre des possibilités de répit aux professionnels permettant de se ressourcer tout en développant de nouvelles compétences à travers les différentes expériences vécues. La mobilité entretient la curiosité, l'ouverture d'esprit, les capacités d'analyse. Elle permet le partage d'idées, de pratiques professionnelles favorisant ainsi le décroisement des services, la cohésion et la créativité en composant des équipes avec des professionnels aux profils variés.

Par ailleurs dans le cadre de la démarche de bien-être au travail et pour faire face au risque psycho-social, l'Apei de Lens a mis en place un service

d'écoute via une plateforme de soutien psychologique et d'accompagnement social. Elle permet aux professionnels confrontés à des situations professionnelles ou personnelles difficiles, de se confier à des professionnels formés (psychologues ou assistants de services sociaux) par téléphone, chat, mail ou en rencontre face à face.



L'organigramme



Les réunions

Les réunions transversales au pôle

- La réunion de direction : l'équipe de direction se réunit chaque semaine afin d'échanger sur l'organisation du pôle, de travailler les projets en cours et à venir, et d'échanger sur les situations nécessitant des prises de décisions
- Le comité de pilotage du PAVVA : rassemble une fois par an, le bureau du Conseil d'Administration, le directeur général de l'association et l'équipe de direction afin de rendre compte de la situation du pôle, d'ajuster les points de dérive et d'établir les axes de progressions attendus. La fréquence des rencontres est annuelle.
- Le Comité Opérationnel Qualité se réunit 4 fois par an et permet de garantir la mise en œuvre des plans d'actions de la structure et d'en assurer le suivi.
- La réunion institutionnelle pôle : en fonction de l'importance des sujets les réunions institutionnelles du pôle sont organisées. Cet outil est rarement utilisé surtout à cause de la lourdeur en terme de logistique qu'elle demande (salle, disponibilité de chacun).

Cependant des réunions institutionnelles par structure sont organisées chaque semaine.

Les réunions spécifiques

- La réunion Projets Personnalisés : ils sont mis en œuvre et renouvelés tous les deux ans. Il rassemble, la personne accompagnée, le référent et l'équipe éducative, la Cheffe de Pôle, les partenaires et l'entourage à la discrétion de la personne qui établit son projet.
- Les réunions d'organisation et de réflexion du service sont programmées régulièrement. Les équipes et les cadres s'impliquent dans leur fonctionnement.



3 - LES MOYENS FINANCIERS

L'Apei de Lens et environs a signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 2016-2021. Le budget du PAVVA s'inscrit parmi les moyens évoqués dans le CPOM. Il existe ainsi une vision financière partagée et une possible mutualisation des moyens dans la cadre de financement de projets.

La plateforme (PAMOA) est financée par l'ARS pour le SAMSAH et le SAMSAH Relais TSA, tandis que le Département finance le SAVS.

Le foyer d'hébergement est financé par le Département et la contribution des personnes accompagnées.

4 - LES MOYENS ARCHITECTURAUX

Les deux établissements vont dans les deux années à venir déménager dans des locaux plus adaptés. A Loos-en-Gohelle pour la PAMOA, parce que l'évolution du service en terme d'effectifs ne permet plus d'accueillir le service dans de bonnes conditions de travail. Au centre de Lens pour le foyer d'hébergement les Horizons parce que les conditions d'accueil des habitants évoluent et que les conditions actuelles ne répondent plus au projet et aux aspirations des personnes accueillies.

En effet, actuellement, les habitants partagent un appartement à 2 ou 3 personnes par logement. Ils partagent également les sanitaires et la salle de bain. Les cuisines n'existent pas. Il est impossible de leur permettre de vivre en autonomie chez eux. La cuisine reste collective et la plupart des logements n'ont pas de machines à laver. La lingerie est actuellement indispensable au fonctionnement de l'établissement.

LE DESCRIPTIF DES SERVICES DU FOYER D'HEBERGEMENT LES HORIZONS

Au rez-de-chaussée :

- Un bureau des éducateurs spécialisés coordinateurs
- Un bureau des AES
- Un bureau d'accueil des habitants
- Une salle de détente et télévision
- Un rangement
- Un garage à vélo/rangement
- Un local poubelle

Au premier étage :

- Une cuisine de collectivité aux normes en vigueur
- Une salle à manger
- Un salon de détente avec télévision
- Une infirmerie et bureau psychologue
- Une salle d'esthétique
- Le bureau de la cheffe de pôle
- Le local photocopieur et stockage fournitures de bureau
- Le bureau de direction
- Le bureau de l'assistante de direction
- Le bureau du cadre comptable et administratif

Au deuxième étage :

- La lingerie
- Les appartements des habitants débutent au 2ème étage

Dans les étages du second au septième, l'ascenseur dessert 11 appartements pour les habitants du foyer. Ils offrent à chacun une chambre individuelle, mais ils doivent partager les sanitaires et la salle de bain.

Au 4ème étage :

- Il y a une salle de réunion, la salle d'apprentissage du repassage du linge, la salle des coffres des habitants ainsi que la salle de repos du personnel.

Au 8ème étage :

- Une cuisine pédagogique est installée. Elle est aussi utilisée par la plateforme pour les accompagnements du SAVS.



LE DESCRIPTIF DE LA PAMOA

Les locaux sont composés essentiellement de bureaux individuels ou partagés :

- Le bureau de la cheffe de pôle
- Le bureau du Service Relais TSA
- Le local des archives
- Le bureau médical
- La salle de réunion
- Le bureau de la chargée d'insertion professionnelle
- Le bureau des éducateurs 1
- Le bureau des éducateurs 2
- Le local photocopieur et rangement, stockage
- Le bureau de l'assistante de service social
- La tisanerie
- Le bureau du Service Retraités d'ESAT
- Le bureau d'accueil
- Un local ménage et stockage
- Un hall d'accueil



5 - LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Les habitants bénéficient des services logistiques (de restauration et de lingerie notamment) en fonction de leur capacité et leur autonomie.

Les fonctions maintenance et transports sont mutualisées sur les deux structures. Cela permet une gestion au plus juste des besoins.

LA RESTAURATION

La restauration au Foyer d'Hébergement est confiée en gestion à un prestataire externe, depuis septembre 2019. Il existe une commission menus composée d'habitants, d'un éducateur, d'un représentant du prestataire et d'un cadre de direction du foyer. Celle-ci se réunit tous les trimestres et détermine les menus en fonction des produits de saison et des demandes des habitants.

Dans le futur Dispositif Habitat il n'y aura plus de restauration collective mais des ateliers d'apprentissages à la cuisine et des accompagnements à la préparation aux repas avec les maîtresses de maison.

LA GESTION DU LINGE

Les habitants apportent leur linge à la lingerie. Le linge est trié, lavé, séché et repassé. Ensuite, le linge est trié et remis dans des bacs à leur nom que les habitants récupèrent dans la semaine. Un système d'étiquetage du linge est aussi mis en place pour les personnes qui bénéficient de ce service. Deux fois par mois, les draps sont changés.

L'entretien du linge ne sera plus collectif dans le futur dispositif habitat car chaque habitant disposera de sa propre machine à laver. L'équipe éducative interviendra en soutien pour les habitants en difficulté dans son utilisation.

Aujourd'hui, certains habitants ont déjà la possibilité d'entretenir leur linge en autonomie, soit dans leur appartement, s'ils disposent d'une machine à laver, soit en atelier d'apprentissage lingerie au 4ème étage.

L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Le rez-de-chaussée, les escaliers et les paliers de la tour sont nettoyés par l'équipe de l'ESAT de l'Apei de Lens et Environs. Les autres espaces communs et les bureaux sont entretenus par les services généraux du foyer.

Les parties communes des appartements sont entretenues par les services généraux. Les espaces personnels (chambre) sont entretenus par les habitants eux-mêmes, ou dans le cadre d'ateliers d'apprentissages avec un éducateur ou une maîtresse de maison.

A la plateforme, une personne intervient du lundi au vendredi pour l'entretien des locaux.



LA MAINTENANCE ET LES TRANSPORTS

Le PAVVA dispose d'une flotte de véhicules conséquente de 17 véhicules afin de réaliser toutes les missions de visites à domicile de la plateforme et pour les accompagnements médicaux ou autres du foyer d'hébergement. Ce sont les agents de maintenance qui sont chargés de suivre l'entretien des véhicules. Ils sont également chargés de la maintenance et la sécurité du bâtiment les Horizons et de la plateforme.

6 - LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'Association a fait le choix de s'engager dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées et aux partenaires. Cette décision, qui constitue une orientation majeure de l'ensemble des administrateurs, est un choix politique fort inscrit dans le projet Associatif.

La démarche qualité est un processus d'apprentissage et de production de compétences collectives avec l'élaboration de critères propres d'appréciation de notre activité et de nos pratiques. L'Association met un point d'honneur à impliquer dans ce processus de construction l'ensemble des acteurs afin que notre référentiel s'enrichisse des points de vue et regards différents.

LE SUIVI DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

Des instances

Le Comité Qualité Transversal

Le Comité Qualité Transversal (CQT) de l'Apei de Lens et environs, constitué des membres du comité de direction générale, a pour rôle d'être le maître d'ouvrage de la démarche qualité. Il est responsable de la conduite de la démarche qualité continue dans les établissements et services, et du suivi de l'avancement des actions. Le CQT, qui se réunit 3 fois par an, fait le point sur l'avancée des actions dans les établissements et déploie les grands thèmes transversaux (ex : politique RH, RGPD, IMA-GO...).

Cette démarche participative offre à chacun des espaces de réflexion et une autonomie de pensée qui permettra d'établir un point de vue étayé. L'évaluation nous guidera dans la mesure et l'analyse des écarts par rapport à ces critères et ainsi nourrir des pistes de progrès.

Le Comité Opérationnel Qualité

Le Comité Opérationnel Qualité (COQ) du PAVVA garantit la mise en œuvre des plans d'actions et en assure le suivi. Il a donc pour objectif de choisir les thèmes prioritaires et réfléchir à la mise en œuvre des plans d'actions. Il se réunit 4 fois par an dans chaque pôle et se compose de l'équipe de direction du pôle, de l'administrateur référent, de professionnels impliqués dans l'animation de la démarche et de la responsable qualité / projets du pôle associatif.

Pour se maintenir en démarche d'amélioration continue de la qualité et ce dans un contexte de plus en plus contraint, une attention particulière doit être portée sur :

- La visibilité (savoir où l'on va)
- Le sens (pourquoi on y va) ;
- La méthode (comment on y va)

Au quotidien, la démarche qualité existe par le biais des Comités Opérationnels Qualité, des Conseils de Vie Sociale, des groupes d'expression et de la Commission de Vigilance permanente à la Maltraitance. Les outils de la loi n°2002-2, le Projet Associatif et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles servent de base à la réflexion pour garantir une démarche d'amélioration continue.

Les groupes de travail

Les groupes de travail développent les actions imaginées par le COQ. Ils permettent la participation et l'implication de tous les acteurs (selon les thèmes) à la démarche qualité et pourront être organisés par établissement, par pôle ainsi que de manière transversale.



Un outil

Afin de faciliter l'évaluation et le suivi régulier des plans d'actions, l'Apei de Lens s'est doté en 2017 du logiciel FUSION, conçu par la société Humane Projet. C'est un véritable outil de pilotage, moderne et intuitif.

LES ÉVALUATIONS

L'évaluation interne

L'article L312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles crée l'obligation pour les établissements médico-sociaux de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, à la fois au regard des missions qui leur sont confiées et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, des références et procédures.

La dernière évaluation interne en référence à cette obligation légale a été réalisée en 2018. Cette évaluation a été réalisée à l'aide du logiciel FUSION, sur la base d'un référentiel créé par l'association Elle a permis de distinguer des forces, des faiblesses et des plans d'actions pour les différents établissements et services de l'Association. Les résultats ont été transmis à l'instance de contrôle et de tarification.



L'évaluation externe

En application de l'article L312-8-al.4 et D312-205 du code de l'action sociale et des familles, la personne morale s'engage à réaliser l'évaluation externe et à la communiquer aux autorités compétentes aux échéances fixées. La conduite de

l'évaluation externe conditionne le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement. L'évaluation externe au PAVVA s'est déroulée en 2014, la prochaine est prévue en 2021.

L'évaluation au quotidien

L'évaluation au quotidien est possible par le biais des réunions mises en place dans tous les services du pôle. Les fiches d'évènements indésirables, dans lesquelles les incidents sont décrits, concourent

également à l'évaluation des situations, en recueillant et en transmettant l'information à l'équipe de direction, et plus globalement à l'équipe pluridisciplinaire.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION



Pour compléter l'ensemble du dispositif mis en place pour l'évaluation, des enquêtes de satisfaction sont réalisées de façon régulière auprès des personnes accompagnées et des familles. En janvier 2021, une enquête relative à l'accompagnement éducatif proposé par l'équipe a été réalisée auprès des habitants du FH, par la psychologue du pôle.

LES INDICATEURS DE L'ANAP

Depuis 2014, le PAVVA renseigne, chaque année, les indicateurs de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) qui a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux personnes accompagnées, en élaborant et en diffu-

LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Selon le protocole associatif de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance, toute personne au sein du PAVVA ayant vécu ou observé un événement indésirable se doit de le signaler, à l'aide des outils existants. Cela concerne des problèmes de matériel nécessitant des réparations (demande d'intervention auprès de l'équipe de maintenance) ou des accidents, incidents impliquant un professionnel, un ou plusieurs habitants voire même l'organisation (fiche des signalements d'événements indésirables). Dans tous les cas, ces outils sont à transmettre à l'équipe de direction qui les analysera et y donnera une suite en fonction du plan d'actions à mettre en œuvre.

Par ailleurs, depuis l'arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales, les établissements sont soumis à différentes déclarations obligatoires lors de la survenue d'événements au sein de leur

sant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre, leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leur performance, afin de maîtriser leurs dépenses.

structure. Ainsi « tout dysfonctionnement grave dans leur gestion ou leur organisation [des structures sociales et médico-sociales] susceptible d'affecter la prise en charge des personnes, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées » sera signalé à l'ARS et au Conseil Départemental du Pas de Calais.

De même, « Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge » sont désignées comme l'un de ces dysfonctionnements et seront, également, signalés à l'ARS et au Conseil Départemental du Pas de Calais.

7 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de l'ONU (WCED), dite «Commission Brundtland» en a donné en 1987 la définition suivante :

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins.»

Inscrit dans le projet associatif, le PAVVA s'engage dans ce champ par plusieurs chantiers sur le sujet :

Volet Social :

Prendre en compte l'Humain, être à l'écoute des personnes accompagnées comme des salariés. Les nombreuses commissions avec les habitants et ou les professionnels répond à ces exigences. Certaines ont une obligation réglementaire, d'autres sont créées à l'initiative de l'association ou du Pôle, pour n'en citer que quelques-unes : Conseil de Vie Sociale, Commission bien vivre ensemble, commission vigilance, Commission Qualité de Vie au Travail, Comité Social Economique, Commission me-

nus...

L'objectif de ces commissions est de libérer la parole, permettre l'expression de tous, mais surtout de progresser dans la qualité de fonctionnement du pôle.

Volet Environnemental :

Associer toutes les parties prenantes de l'association, les bénévoles et les familles, les personnes accompagnées et les professionnels permet de mobiliser tout le monde sur le tri sélectif des déchets. Penser circuit court, privilégier les produits locaux ou régionaux (mobilisation d'ADERE sur le sujet), inciter au co-voiturage, réduire notre empreinte carbone, (modèles de voitures utilisées...). Nous faisons évoluer notre vision du travail et de l'accompagnement nécessaire à l'aune des connaissances sur le sujet et les bouleversements climatiques en cours.

Volet Economique :

Le modèle de développement économique reste le plus souvent fonder sur le triptyque «prélever, utiliser/consommer, jeter». Le PAVVA dans son fonctionnement sensibilise à une consommation plus raisonnée : limiter les produits jetables au profit des produits réutilisables (masques de protections agréés et lavables...). Dans les produits de cuisine, recherche des produits de saison et consommation.

Même s'il y a encore des progrès à faire pour améliorer la réduction de la consommation et réduire notre empreinte écologique, il y a une véritable prise de conscience sur le sujet.





G

**LES PERSPECTIVES ET
OBJECTIFS À 5 ANS**



1 - LES PERSPECTIVES

Le PAVVA, dans les prochaines années, va conduire plusieurs projets d'envergure qui vont métamorphoser le pôle. Cela va permettre de consolider le fonctionnement et renforcer la capacité de l'équipe pluridisciplinaire à répondre aux attentes des personnes qu'elle accompagne. La complémentarité des services du pôle caractérise le mode d'organisation. Il permet une synergie grâce à la porosité entre les services. Cela aboutit à la possibilité de mettre en place un parcours résidentiel adapté qui limite fortement les ruptures de parcours. Le PAVVA concourt à tendre vers des dispositifs moins collectifs qui tiennent compte des besoins de chaque personne et qui sont adaptés en fonction de l'évolution de leur propre situation.

De ce fait, nous pouvons dégager plusieurs axes de travail qui découlent du projet pour les cinq années à venir :

La participation des personnes accompagnées et des familles est au cœur de notre action comme celle du projet associatif auquel elle fait écho.

Notre fonctionnement s'inscrit dans l'action avec la notion de « faire avec » et de progression.

Notre méthode d'accompagnement s'appuie sur la demande de la personne. Grâce à son expertise et son environnement familial, personnel et amical qui peut l'accompagner, nous pouvons co-construire des solutions adaptées et individualisées.

Chaque personne est titulaire de son Projet Personnalisé. L'implication de la famille et de son environnement social enrichit le projet et participe à l'épanouissement de la personne.

L'évolution de l'offre d'accompagnement est le second volet du projet du pôle, par la diversification et l'expérimentation de nouveaux modes d'habitat, c'est le troisième challenge du projet associatif qui est aussi mis en œuvre. Le futur Dispositif Habitat au cœur de ville permettra un parcours encore plus inclusif du public que nous accompagnons au quotidien par un hébergement très proche de celui que tout un chacun connaît dans le droit commun. Même si des aménagements spécifiques sont étudiés afin de leur permettre de s'approcher le plus possible d'une vie qui correspond à leurs aspirations. L'Apei intervient en soutien de leurs besoins.

Le Dispositif Habitat Inclusif est un autre mode de logement et d'accompagnement qui sera proposé aux personnes accompagnées. Fondu dans un quartier avec une mixité sociale affichée, il permet d'aller plus loin dans le parcours résidentiel que propose l'association et d'innover dans l'éventail des possibles avec toujours une sécurisation par un accompagnement adapté aux besoins de la personne. Il sera mené en partenariat avec un CCAS du secteur et le soutien du Département.

Eviter les ruptures de parcours, afin de leur permettre de vivre sans l'angoisse du lendemain, par une organisation qui offre une riche palette de solutions qu'elles soient internes avec nos « outils » Apei de Lens et environs ou par le biais des partenariats noués dans l'intérêt des habitants. Cela conforte aussi le projet associatif auquel cet axe se réfère (troisième challenge).

La formation des équipes. Depuis plus de deux ans, le pôle développe une politique de formation autour des postures professionnelles qui évoluent sur les thèmes du parcours inclusif et de l'autodétermination des personnes. Aussi, afin de permettre un accompagnement de qualité et adapté à l'évolution de l'offre mise en place, le plan de formation est un outil indispensable à la réussite de notre projet.

Nous envisageons aussi, à terme de former les personnes que nous accompagnons au concept de l'autodétermination qui n'est pas « je fais ce que je veux ». Ceci afin de pouvoir travailler en toute coopération et transparence sur l'objectif de maximiser autant que faire se peut l'autonomie des personnes.

L'ouverture partenariale, outre le fait qu'elle fait partie aussi du projet associatif, correspond en tous points au projet du pôle par les objectifs que poursuit le PAVVA. L'ouverture partenariale permet d'aller vers plus d'inclusion par les actions menées avec les structures, organismes et associations classiques qui, au quotidien, travaillent pour le public dans les divers champs de la vie sociale. Permettre au public que nous accompagnons d'aller vers ces structures et d'y être reçues, écoutées et accueillies comme tout un chacun, c'est répondre aux aspirations attendues et réussir le travail d'inclusion que nous menons au quotidien.

C'est aussi, avoir une palette de propositions la plus large possible des possibilités sur le territoire. C'est donc se donner les moyens d'augmenter les relais et de faciliter la vie des personnes que nous accompagnons, sans imposer une vision de l'inclusion, juste en permettant, grâce aux outils et formations mis en place, de participer à l'autodétermination des personnes accompagnées.

2 - LES FICHES ACTIONS

Afin de définir les enjeux des cinq prochaines années, le comité de pilotage du présent projet s'est appuyé sur le rapport de l'évaluation interne 2018, sur le projet associatif 2020-2025 et sur l'analyse documentaire du cabinet extérieur qui nous a accompagnés tout au long de la démarche.

Egalement un arbre est exposé au sein du pôle et reprend l'ensemble des envies des familles, des habitants et des professionnels. Cet arbre est le fruit du travail récolté lors du démarrage du projet de pôle. Il a fait l'objet d'une sollicitation de tous sur ce que représentait le PAVVA pour chacun et ce qu'il en attendait.

Ces différents outils ont amené les personnes accompagnées, les professionnels et les familles à réfléchir autour de trois grandes thématiques :

Thématique n°1

Favoriser la communication, l'expression, et la participation des personnes accompagnées afin de développer leur pouvoir d'agir

Thématique n°2

Permettre aux personnes accompagnées de développer leur citoyenneté

Thématique n°3

Personnaliser le soutien apporté aux personnes accompagnées :
Les groupes de travail mis en place pour permettre les échanges ont donné lieu à la rédaction des fiches actions suivantes qui sont les premières pistes de travail et qui vont concourir à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années les évolutions nécessaires à l'accompagnement des personnes du PAVVA.

Tout au long des cinq prochaines années, nous aurons à faire vivre le projet en travaillant à partir des fiches actions, en continuant à alimenter nos réflexions et en nous interrogeant régulièrement sur nos pratiques professionnelles. Les thématiques, au travers des fiches actions, seront alimentées par des groupes de travail et suivies par les équipes impliquées dans le cadre du COQ.



FICHE ACTION N° 1 : DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX OUTILS NUMÉRIQUES

Constats :

La société française est résolument entrée dans l'ère des services numériques. Ils impactent aujourd'hui la vie de tous en leur proposant de nombreuses solutions facilitant leurs démarches quotidiennes que ce soit pour se loger, pour accéder à leurs droits, pour réaliser leurs démarches administratives, pour se déplacer, pour tisser des liens sociaux ou pour trouver un emploi. Cette transformation apporte une plus-value importante aux personnes qui maîtrisent les technologies et peut créer des difficultés auprès du public de personnes vivant avec un handicap ou présentant certaines fragilités.

Au sein du PAVVA, les personnes accompagnées ont souligné des questions relatives à l'accès aux infrastructures et à l'utilisation des outils numériques qu'ils souhaiteraient améliorer. Le pôle a décidé de travailler sur les problématiques d'accès, d'usage et les freins à l'utilisation des outils numériques par les personnes accompagnées et qui compliquent leur inclusion. Dans ce but, le pôle souhaite mettre en place des moyens lui permettant d'accompagner les publics dans l'usage des outils numériques et de réponse à leurs besoins.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES (par exemple de moyens envisagés)
<p>Rendre accessible les outils numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer au sein des structures l'accessibilité aux outils numériques pour permettre de se tester • Accompagner à l'achat de matériels adaptés (téléphones, tablettes et ordinateurs simples et intuitifs) • Installer des espaces numériques accessibles aux personnes • Favoriser les partenariats avec les Espaces Publics Numériques • Créer les supports adaptés • Créer les outils • Accompagner les personnes à adapter leurs outils numériques en fonction de leurs besoins
<p>Améliorer les connaissances des professionnels et des personnes accompagnées sur l'utilisation des outils numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des référents numériques et les former • Créer des actions en interne du pôle pour favoriser l'entraide entre les personnes et la curiosité de chacun sur ces sujets • Evaluer les capacités d'utilisation des personnes accompagnées aux outils numériques pour adapter les apprentissages, comme par exemple grille d'évaluation FH

Permettre aux personnes d'obtenir une information adaptée et les sensibiliser aux dangers d'internet

- Elaborer une base de données des sites internet contenant de l'information accessible aux personnes vivant avec un handicap
- Sensibiliser les personnes accompagnées aux dangers d'internet (réseaux sociaux, jeux d'argent...) : par exemple par la mise en place de groupes de parole et de partage d'expériences

⇒ INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de satisfaction des personnes (développement du numérique au sein du pôle)

Nombre d'actions menées par l'équipe sur le développement de l'accessibilité au numérique

Nombre de formations menées / pourcentage de personnes formées

FICHE ACTION N° 2 : FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AUX INFORMATIONS QUI LES CONCERNENT ET LES INTÉRESSENT

Constats :

Lors des échanges avec les personnes accompagnées, la problématique d'accès aux informations : documents remis, instances, outils de la loi 2002... mais aussi de l'adaptation des supports aux capacités de compréhension de chacun a été soulevée. Malgré les formations FALC déjà mises en œuvre au sein du pôle et la sollicitation des personnes dans le cadre de la commission FALC ; les personnes ont proposé à l'équipe des actions permettant de leur faciliter l'accès aux informations auxquelles elles sont confrontées dans la vie de tous les jours et au sein du pôle. L'équipe du pôle doit également être vigilant à remonter les problématiques rencontrées par les personnes afin que des formations adaptées soient mises en place.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES (par exemple de moyens envisagés)
Faciliter l'accès aux documents remis (documents, instances, outils de la loi 2002)	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les documents devant être transcrits en FALC • Poursuivre la traduction des documents avec les personnes : par exemple utiliser des effets sonores pour développer une meilleure compréhension des textes, adapter les pictogrammes utilisés aux facultés de compréhension de la personne • Envisager la création d'un groupe FALC en interne du pôle PAVVA • Poursuivre les formations FALC à destination des professionnels et des personnes accompagnées
Poursuivre l'information auprès des personnes accompagnées	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des réunions de sensibilisation auprès des personnes accompagnées sur des sujets qui les intéressent : par exemple les rôles tutelle, curatelle, etc • Communiquer sur les rôles clés des différentes instances au sein de l'association (Conseil d'Administration, CVS, etc)
Poursuivre l'adaptation des supports de présentation et des outils d'animation des réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser l'organisation de réunions dans un langage adapté et compréhensible par tous • Systématiser la présence de facilitateurs lors des réunions

⇨ INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de formations FALC menées / pourcentage de personnes formées FALC

Nombre de réunions de sensibilisations menées auprès des personnes sur différentes thématiques

Participation des personnes aux sensibilisations / ateliers proposés

Pourcentage de satisfaction des personnes accompagnées

FICHE ACTION N°1 : DÉVELOPPER L'INCLUSION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Constats :

L'inclusion des personnes vivant avec un handicap est un enjeu majeur pour le pôle PAVVA.

Les habitants du Foyer d'Hébergement et les personnes accompagnées par le SAMO rencontrent parfois des difficultés pour s'intégrer sur le territoire et leur environnement (vie sociale, loisirs, emploi, citoyenneté) notamment liées au regard des autres sur le handicap et la méconnaissance de celui-ci.

Pour les professionnels et les familles, l'inclusion

est souvent vécue comme une prise de risques. Ainsi, de part un sentiment de protection, le champ des possibles peut être réduit.

Dans le cadre du projet de pôle, les personnes accompagnées et les professionnels ont soulevé cette problématique d'inclusion, le pôle PAVVA souhaite par l'intermédiaire des différentes actions citées ci-dessous la développer.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES (par exemple de moyens envisagés)
<p>Poursuivre les actions visant à développer l'inclusion des personnes accompagnées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur le rôle du S3A (en lien avec la commission S3A) auprès des partenaires de l'inclusion et de l'environnement proches des personnes accompagnées : par exemple les écoles, administrations, grandes surfaces, etc • Continuer à former à l'auto - détermination les professionnels et personnes accompagnées • Organiser des évènements destinés à faire connaître le pôle et développer les relations. Par exemple organiser des portes ouvertes du Foyer d'Hébergement, SAMO, DH etc ; faire une fête des voisins • Accompagner l'information liée au déroulement des élections et programmes électoraux
<p>Permettre aux personnes de témoigner et de s'exprimer sur leurs besoins et leur parcours dans la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'intervention des personnes accompagnées pour exprimer leurs besoins et participer aux enjeux d'évolution politiques : par exemple dans les manifestations, la politique de ville, participation à des écrits collectifs.
<p>Soutenir la vie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat avec les employeurs • Créer un forum emploi (organismes de formation, employeurs etc.). • Sensibiliser le milieu privé de l'entreprise au handicap

Soutenir la vie sociale

- Favoriser l'insertion des PH dans les clubs et associations de loisirs, culturels et sportifs par exemple s'appuyer sur la loi pour les discriminations quand la personne y est confrontée ou être militant au niveau associatif quand les droits sont bafoués.
- Renouveler le forum vacances

⇨ INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions développées dans le cadre de l'inclusion (sensibilisations, formations, etc)

Pourcentage de personnes formées à l'auto-détermination

Nombre de partenariats développés (culturel, social, emploi, etc)

Evaluation des besoins d'accompagnement dans le temps

FICHE ACTION N° 2 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU PÔLE PAVVA

Constats :

Depuis plusieurs années, le PAVVA s'est engagé en faveur du développement durable.

Au FH, un système de gestion des déchets a été mis en place, avec l'installation de plusieurs poubelles de tri, afin de jeter correctement les aliments, les papiers ou le carton par exemple. D'autres poubelles de récupération du carton ont également été mises en place pour la cuisine collective. Concernant les piles, qui étaient consommées en quantités importantes, un système de collecte a été installé pour permettre aux habitants de venir jeter leurs piles usagées. De plus, afin de limiter l'utilisation des véhicules, le PAVVA a acheté un vélo électrique pour les petits parcours. Cette alternative durable permet ainsi de limiter la pollution tout en conservant sa santé. D'autres points positifs sont à noter, comme le fait de désencombrer les rues et faire des économies.

L'ensemble de ces actions impliquent à réfléchir à la valorisation des compétences des personnes, de développer les occasions de créer du lien social, de susciter des rencontres et des projets collectifs vecteurs de participation sociale.



OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGEES (par ex moyens envisagés)
<p>Agir pour le bien-être de la planète en rendant acteur les personnes accompagnées et les professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer un référent DD au sein des professionnels et des personnes accompagnées • Sensibiliser les personnes et les professionnels au développement durable et aux circuits des déchets : par exemple récupération des piles, bouchons, etc • Poursuivre la mise en place du tri sélectif : par exemple les bacs de tri sélectif • Mettre en place des partenariats pour éviter le gaspillage alimentaire (secours populaire, fermes...), et pour le ramassage des déchets. • Utiliser des matériaux recyclables dans les activités mises en place • Favoriser le ré-emploi : utiliser le matériel de seconde main, achats en ressourcerie, etc • Privilégier les circuits courts ; par exemple convention avec un agriculteur du coin ; faire le marché, etc.

⇒ INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions développées dans le cadre du développement durable

Pourcentage de personnes formées / sensibilisées au développement durable

Nombre de partenaires impliqués

Pourcentage de satisfaction des personnes accompagnées de s'impliquer dans le développement durable

FICHE ACTION N°1 : TRAVAILLER DE MANIÈRE COLLABORATIVE SUR LA POSTURE PROFESSIONNELLE (SECRET PARTAGÉ, ÉCHANGES ENTRE PROFESSIONNELS)

Constats :

L'équipe du pôle a à cœur d'agir de manière éthique en faveur de l'auto-détermination et de la valorisation des compétences des personnes accompagnées.

Dans ce cadre, l'équipe développe une posture bienveillante qui permet à chacun d'évoluer avec confiance et une écoute active et neutre qui permet de favoriser les échanges. De plus, le soutien et l'adaptation des professionnels aux situations

des personnes permet d'œuvrer en faveur d'un accompagnement personnalisé pour chacun.

L'équipe a donc souhaité engager des actions permettant d'enrichir la culture commune des professionnels, de faciliter les échanges et le partage d'informations toujours avec pour objectif d'améliorer leur posture professionnelle, ayant un impact fort sur l'accompagnement des personnes.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGÉES (par exemple de moyens envisagés)
<p>Enrichir la culture commune des professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la pluridisciplinarité de l'équipe permettant d'étoffer la palette d'outils du pôle • Favoriser la collaboration entre professionnels intra-pôle et les échanges d'expériences : par exemple organiser des « vis ma vie », permettre à l'équipe de nuit de faire une journée dans l'année, etc. • Mettre en valeur les compétences internes et déterminer les supers pouvoirs de l'équipe • Développer l'expertise en interne sur des sujets spécifiques • Poursuivre les formations : <ul style="list-style-type: none"> Collectives dans le cadre de l'amélioration des pratiques d'accompagnement : par exemple auto-détermination, gestion des troubles du comportement, gestion des conflits, etc. Spécifiques permettant de répondre aux demandes des personnes accompagnées sur lesquelles le pôle n'a pas forcément de réponses ou de ressources : risque suicidaire, troubles psychiques, adolescents et jeunes adultes, la parentalité, la sclérose en plaques, la sexualité, etc • Développer l'utilisation de l'entretien motivationnel

Améliorer la communication interne et le partage des informations

- Utiliser le logiciel Imago de manière plus efficace
- Favoriser les échanges collectifs autour de situations complexes
- Favoriser le partage des outils
- Témoigner sur les expériences positives en interne du pôle PAVVA
- Adapter l'architecture et les outils de travail pour permettre une bonne posture professionnelle

➔ INDICATEURS DE SUIVI

Pourcentage de développement d'IMAGO et pourcentage d'utilisation

Temps de coordination pluridisciplinaires

Plan de formation

FICHE ACTION N° 2 : UTILISER DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ÉVALUATION ADAPTÉS

Constats :

Afin d'accompagner la personne dans l'atteinte de ses objectifs et de mener son projet, des outils d'évaluation sont utilisés par les équipes du pôle (santé, social, évaluation intermédiaires et finales, etc). Ces évaluations permettent de valoriser les progrès de la personne.

Les personnes accompagnées et leur entourage participent à l'élaboration du projet et sont satisfaites du travail réalisé avec les équipes du pôle.

Pour aller plus loin dans ces modalités d'accompagnement proposées, l'équipe souhaite poursuivre l'adaptation des outils aux besoins des personnes accompagnées ; poursuivre le soutien aux familles et aux aidants et le développement de partenariats pour consolider l'accompagnement proposé.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGEES (par ex moyens envisagés)
<p>Poursuivre l'adaptation de l'accompagnement aux besoins et demandes des personnes accompagnées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place d'outils d'évaluations adaptés • Renforcer les temps d'observations et l'écoute des professionnels • Revoir la procédure d'admission, adapter la temporalité d'accompagnement en fonction des situations : par exemple établir des échelles de temps • Accompagner les personnes à expliquer ou verbaliser leurs volontés auprès de leurs proches
<p>Poursuivre le soutien et l'accompagnement aux familles et aux aidants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux communiquer sur l'aide et l'accompagnement aux familles et aidants • Renforcer le travail avec les proches et l'entourage • Orienter les familles et les aidants lorsque cela est nécessaire
<p>Développer des partenariats permettant de soutenir l'accompagnement proposé aux personnes accompagnées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître l'expertise du pôle PAVVA sur l'extérieur et valoriser ses compétences auprès des partenaires • Poursuivre le développement de partenariats • Poursuivre la sensibilisation et la formation des partenaires sur les sujets importants : citoyenneté, inclusion, handicap, etc

⇒ INDICATEURS DE SUIVI

Types de partenariats développés dans le cadre de l'accompagnement

Nombre de conventions de partenariats

Nombre de sensibilisations à destination des partenaires

Nombre d'actions menées en faveur des familles et des aidants

FICHE ACTION N° 3 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE LEUR PARCOURS DE VIE

Constats :

Les domaines d'accompagnement du pôle PAVVA sont nombreux : vie sociale, parentalité, logement, vie affective et vie sexuelle, emploi, gestion administrative, santé, etc.

Les besoins des personnes accompagnées sont en constante évolution. L'équipe doit être en mesure

de répondre aux nouveaux besoins de manière adaptée. Pour cela, le pôle prévoit de renforcer son accompagnement en mettant en place des actions ciblées dans les différentes dimensions du parcours de vie des personnes.

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGEES (par exemple de moyens envisagés)
Renforcer l'accompagnement à la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions de prévention (addictions, hygiène, santé, etc) • Développer les connaissances relatives à la pharmacovigilance • Développer le partenariat avec des professionnels et services spécialisés • Développer le module médical sur IMAGO
Soutenir les personnes dans l'accompagnement à la vie affective et la vie sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les personnes accompagnées vers des partenaires qui gèrent les conflits familiaux • Mettre en place des ateliers • Faire de la prévention autour de la thématique de la vie affective et la vie sexuelle • Formaliser une charte
Développer l'accompagnement des personnes en situation de vieillissement et/ou de perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'information sur l'accès aux droits des personnes en cas de vieillissement et de décès : héritage, retraite, etc. • Poursuivre l'information sur les différentes modalités d'accueil en cas de sortie du pôle.
Accompagner les personnes à développer des capacités liées à la gestion d'un animal	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des ateliers d'apprentissage • Développer l'accueil des animaux au sein des structures d'habitat • Travailler en partenariat avec la SPA ou autres associations du secteur • Créer une procédure d'alerte en cas de maltraitance • Créer une charte d'adoption • Evaluer les capacités à l'éducation d'un animal

<p>Permettre à chaque personne de disposer d' un logement adapté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les personnes accompagnées et les familles dans la recherche d'un logement adapté
<p>Faire évoluer l'offre du pôle PAVVA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre d'accompagner les personnes tout au long de leur parcours de vie : DH, DHI...

INDICATEURS DE SUIVI

Type de partenariats développés dans le cadre de l'accompagnement

Nombre d'ateliers mis en place (accompagnement à la santé, la vie affective et la vie sexuelle, etc.) pour les personnes accompagnées

AFERTES	Association pour la Formation, l'Expérimentation et la Recherche en Travail Educatif et Social
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
AES	Accompagnant Educatif Social
AMP	Aide Médico Psychologique
ARS	Agence Régionale de Santé
CAC	Communauté d'Agglomération Hénin Carvin
CALL	Communauté d'Agglomération Lens Liévin
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCN	Convention Collective Nationale
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CD	Conseil Départemental
CDD	Contrat à Durée Déterminé
CDI	Contrat à Durée Indéterminé
CIP	Conseiller d'Insertion Professionnel
CMP	Centre Médico Psychologique
COQ	Comité Opérationnel Qualité
CPAM	Caisse Primaires d'Assurance Maladie
CPEF	Centre de Planification et d'Education Familiale
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CQT	Comité Qualité Transversal
CRA	Centre Ressource Autisme
CREFO	Centre de Recherches et d'Etudes en Formation et Organisation
CREHPSY	Centre de REssources sur le Handicap PSYchique
CSAPA	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSE	Comité Social Economique
COQ	Comité Organisationnel Qualité
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAF	Directrice Administrative et Financière
DD	Développement Durable
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DHI	Dispositif Habitat Inclusif
DIPEC	Document Individuel de Prise En Charge

DRH	Directrice des Ressources Humaines
EANM	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé
ETP	Equivalent Temps Plein
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FALC	Facile A Lire et à Comprendre
FH	Foyer d'Hébergement
GHT	Groupements Hospitaliers de Territoires
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IME	Institut Médico Educatif
IMPRO	Institut Médico Professionnel
IRP	Instances Représentatives du Personnel
IRTS	Institut Régional du Travail Social
MDS	Maison du Département Solidarité
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
ONU	Organisation des Nations Unis
PAMOA	Plateforme d'Accompagnement Milieu Ouvert Adulte
PAVVA	Pôle d'Accompagnement Vers une Vie en Autonomie
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PrévArt	Association de Prévention de l'Artois
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAJ	Service d'Accueil de Jour
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
SAMO	Service d'Accompagnement Milieu Ouvert
SESSAD	Service d'Education Spéciale et Soins A Domicile
SIA	Bailleur social
SOLIHA	Solidaires pour l'habitat
SPA	Société Protectrice des Animaux
S3A	Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité
TSA	Troubles du Spectre Autistique
Uvpha	Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées





Pôle Accompagnement Vers une Vie en Autonomie

Foyer d'hébergement les Horizons
4 Tour Allart Grande Résidence - 62300 LENS

Plateforme d'Accueil Milieu Ouvert Adultes
12 rue du Pourquoi Pas
62 300 LENS

Tél. : 03.21.75.54.48 - Fax. : 03.21.28.76.83 - contact.pavva@apei-lens.org

www.apei-lens.org

**PAVVA ADM OUT2 01
PROJET DE PÔLE PAVVA**

